

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

COMPTE RENDU INTÉGRAL
DES SÉANCES DU 28 OCTOBRE 1994



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 6219

2^e séance 6247

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(46^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du vendredi 28 octobre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT

1. **Loi de finances pour 1995 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6221).

ÉDUCATION NATIONALE

- M. Bernard de Froment, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.
- M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles.
- M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

M. Guy Hermier,
M^{me} Simone Rignault,
MM. Jean Glavany, le ministre,
Jean-Marie Schléret,
Jean Urbaniak,
Alain Madalle,
Jean-Yves Haby.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Fait personnel** (p. 6244).

MM. Jean Glavany, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

3. **Ordre du jour** (p. 6245).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ÉRIC RAOULT,

vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1995 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560).

ÉDUCATION NATIONALE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale.

La parole est à M. Bernard de Froment, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'éducation nationale, mes chers collègues, avec 262,2 milliards de francs, l'éducation nationale demeure, de loin, le premier budget de l'Etat. A structure constante, les dotations demandées pour 1995 progressent de 5,38 p. 100 par rapport aux crédits disponibles en 1994 après régulation, mais même la progression apparente par rapport à la loi de finances initiale est significative puisqu'elle atteint 4,3 p. 100 au sein d'un budget de l'Etat qui n'augmente que de 2,2 p. 100 et face à une hypothèse de hausse des prix de 1,8 p. 100.

En 1995, l'Etat consacrera 20,7 p. 100 de ses moyens à l'éducation, soit une progression d'un point par rapport à 1992. C'est dire le caractère prioritaire reconnu à cette mission.

Si le budget de l'année dernière ne portait encore que fort peu la marque du nouveau ministre de l'éducation nationale, il en va différemment cette année. En effet, le Gouvernement a retenu comme priorité nationale la volonté d'engager le système éducatif français dans une démarche qualitative. Il s'agit de rendre toutes les ressources mobilisées ou mobilisables de l'enseignement le plus efficaces possible, et ce pour progresser dans le sens d'une plus grande égalité des chances et pour permettre à chacun, selon ses goûts et ses aptitudes, un cursus porteur de réussite et de bonne insertion sociale.

Les 158 propositions concrètes du Nouveau contrat pour l'école sont le fruit de ce travail et mettent en place un projet éducatif cohérent, qui permettra de donner sa

chance à chaque élève, d'offrir une formation qualifiante à tous et de garantir l'aspect intégrateur du système scolaire français qui, depuis plus d'un siècle, accueille hôte-dars comme Phanariotes, pour en faire des citoyens de la République. (Sourires.)

A cet égard, qu'il me soit permis, monsieur le ministre, de rendre hommage à l'initiative courageuse que vous avez prise en précisant, dans votre circulaire du 20 septembre dernier, les règles à observer à l'école en matière de signes d'appartenance religieuse ou communautaire. Sachez que, dans sa grande majorité, la représentation nationale est à vos côtés dans ce combat. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean Glavany. Cela reste à prouver !

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Parmi les mesures qui me paraissent les plus importantes, je relève la promotion de nouvelles filières d'excellence à côté des filières scientifiques, le souci de rénover l'enseignement technologique et professionnel, la sauvegarde de l'école en milieu rural et, enfin, le caractère primordial accordé à l'apprentissage des matières fondamentales.

La première caractéristique de ce budget est d'assurer le financement de la première tranche des mesures du Nouveau contrat pour l'école, avec l'inscription de 426,31 millions de francs en mesures nouvelles. Il traduit aussi le respect des engagements pris par l'Etat, tant en faveur des personnels qu'en faveur de l'enseignement privé ou des collectivités territoriales.

Plus précisément, nous examinerons successivement les créations d'emplois, la mise en œuvre du Nouveau contrat pour l'école, les moyens des services et les crédits de l'action sociale, le respect des engagements pris en direction des personnels, le respect de la parité pour les établissements d'enseignement privé sous contrat.

Les créations d'emplois assurent le respect des engagements pris. Le projet de loi de finances prévoit la création nette de 1 339 emplois dans l'enseignement public à la rentrée 1995 ; 1 221 créations d'emplois s'inscrivent dans le cadre du Nouveau contrat pour l'école.

A l'école primaire, la prévention de la difficulté scolaire est renforcée. Les maternelles en zone d'éducation prioritaire font l'objet d'un plan spécial, de façon à y limiter le nombre d'élèves à vingt-cinq par classe. L'accueil des handicapés dans les classes est favorisé.

La réforme du collège repose sur une nouvelle organisation plus souple, en trois cycles, qui propose notamment un dispositif de consolidation en sixième, auquel seront affectés 1 000 emplois d'enseignants du second degré.

Le lycée d'enseignement général, dont la réforme arrive à son terme l'année prochaine, pourra proposer partout la gamme d'options la plus large, en s'aidant des techniques multimédia de formation à distance. Les voies scientifiques et humanistes sont rééquilibrées en dignité et en débouchés.

La voie technologique est valorisée, d'abord par une définition plus claire de sa spécificité et par la recherche de parcours cohérents de poursuite d'études.

Le lycée professionnel doit être renforcé dans une réussite dont témoignent, par exemple, le développement des baccalauréats professionnels. Il a la double vocation de préparer à une insertion professionnelle directe ou à des poursuites d'études. Sa capacité d'offrir une expérience de l'entreprise et du métier est améliorée. Des parcours cohérents du CAP aux diplômes d'ingénieur sont présentés aux élèves. Des passerelles sont ménagées dans les deux sens, pour que les élèves puissent choisir au mieux leur formation. Une institution nouvelle, le Haut Comité de la formation professionnelle initiale, permet d'anticiper la définition des formations.

En ce qui concerne l'enseignement privé, le respect du principe de parité et des protocoles d'accord des 13 juin 1992 et 11 janvier 1993 justifie l'ouverture de 1 150 contrats nouveaux à la rentrée 1995.

Enfin, des gains de productivité, liés à un meilleur recentrage des missions et à une réorganisation des services ou de la gestion des personnels, permettent la suppression, au 1^{er} janvier 1995, de 174 emplois budgétaires de personnels non-enseignants.

La mise en œuvre du Nouveau contrat pour l'école se traduit budgétairement par d'importantes mesures nouvelles :

78 millions de francs pour développer les actions de soutien aux élèves grâce à la mise en place d'études dirigées en sixième ;

30 millions de francs pour renforcer la présence des adultes dans les établissements ;

3 millions de francs pour améliorer l'information des enseignants et des parents en diffusant les programmes scolaires ;

20 millions de francs destinés à accroître le recours aux nouvelles technologies pour l'amélioration de l'enseignement ;

2 millions de francs pour le fonctionnement des nouvelles structures : Observatoire national de la lecture, Observatoire national de la sécurité des bâtiments scolaires.

Je rappelle que la prise de conscience de l'urgence de travaux de sécurité à réaliser dans les établissements scolaires avait conduit le ministre de l'éducation nationale à charger une commission, présidée par M. Jean-Marie Schleret, de dresser l'état des besoins, tandis que le Gouvernement s'engageait à apporter aux collectivités locales une aide exceptionnelle sous la forme d'une enveloppe de prêts bonifiés de 12 milliards de francs et d'un plan de 2,5 milliards de francs de subventions sur cinq ans.

100 millions de francs sont prévus également dans ce budget pour la constitution d'un fonds social collégien, qui permettra aux chefs d'établissement d'intervenir afin que les difficultés financières que pourraient rencontrer certaines familles ne nuisent pas à la scolarité de leurs enfants.

Une mesure nouvelle de 37 millions de francs permettra en outre la mise en place d'actions de formation continue liées au Nouveau contrat pour l'école.

Ce budget se caractérise aussi par l'octroi de nouveaux moyens aux services.

Pour tenir compte de l'augmentation prévisible du nombre de candidats aux examens et aux concours ainsi que de la mise en place du concours spécifique de recrutement des maîtres auxiliaires, les crédits correspondants sont abondés de 92,5 millions de francs.

L'informatique de gestion voit ses moyens accrus de 30 millions de francs.

Les dotations de fonctionnement général des services académiques augmenteront de 32,2 millions de francs, dont 22 millions seront affectés au remboursement des frais de déplacement des agents, qui seront individualisés. C'est une mesure très importante, monsieur le ministre, et nous vous en remercions.

Les travaux d'impression concernant les publications ministérielles voient leur dotation progresser de 34 millions de francs.

Les moyens consacrés aux stages en entreprise des élèves des lycées et des LEP croissent de 32 millions de francs. On ne peut que se féliciter de l'effort ainsi consenti pour rapprocher le monde du travail du monde scolaire.

S'agissant de l'action sociale, l'ajustement des crédits de bourses à l'évolution démographique et à la dérive des prix se traduit par une mesure nouvelle de 20 millions de francs.

Les crédits d'internat et de demi-pension s'élèvent, quant à eux, à 3 452,6 millions de francs, soit une progression de 0,4 p. 100 par rapport à 1994.

Alors que votre rapporteur avait souligné, l'an dernier, l'insuffisance des crédits consacrés aux manuels scolaires, il déplore de ne pas avoir été entendu puisque l'on constate une baisse de 4,74 p. 100 de ces crédits.

En revanche, il se réjouit de la reconduction de la majoration de l'allocation de rentrée scolaire. La prestation est à nouveau portée à 1 500 francs, ce qui représentera un coût de près de 6 milliards de francs pour le budget de l'Etat.

Par ailleurs, le Gouvernement respecte les engagements pris en direction des personnels.

Conformément à la décision du Gouvernement, les engagements pris en matière de revalorisation de la situation des personnels seront honorés, ce qui justifie l'inscription de 619 millions de francs de mesures nouvelles auxquelles s'ajoutent en outre les 124 millions de francs consacrés aux transformations d'emplois dans les corps en cessation de recrutement.

Il s'agit essentiellement de la mise en œuvre de la tranche 1995 des plans Jospin et Durafour qui, avec 475 millions de francs en mesures nouvelles, prévoit l'application du plan de la revalorisation de la fonction enseignante et du protocole sur la rénovation de la grille de la fonction publique. Dans le premier degré, c'est la poursuite de l'intégration de 14 619 instituteurs, dont 30 pour l'enseignement supérieur. Dans le second degré, c'est la transformation de 5 000 emplois PLP1 en emplois de PLP2.

Voilà pour ce qui concerne les mesures sur le personnel.

Un dernier point reste à souligner : la parité avec les établissements d'enseignement privé sous contrat est respectée. C'est ainsi que 395 contrats nouveaux sont prévus. Ils seront en grande partie affectés à la mise en place de la sixième de consolidation. Un crédit de 12,7 millions de francs de mesures nouvelles et 700 contrats nouveaux sont destinés à la formation des maîtres du second degré selon les termes du protocole d'accord du 11 janvier 1993. Enfin, le forfait d'externat a été abondé de 135 millions de francs et l'actualisation de cette dotation entraîne une mesure supplémentaire de 141 millions de francs.

Au terme de cette présentation un peu aride d'un budget dont la qualité ne mérite pas tant de sécheresse, qu'il soit permis au président du conseil général de la Creuse

que je suis de souligner l'importance jouée par le ministère de l'éducation nationale dans l'aménagement du territoire.

Aux fermetures d'écoles et de classes décidées par vos prédécesseurs, monsieur le ministre, ont succédé, en application du moratoire mis en place dès avril 1993 par M. le Premier ministre, le maintien des structures existantes, même en cas de baisse des effectifs en deçà des seuils limites dès lors que les élus le souhaitaient.

Ainsi, dans mon département, mais le phénomène est général sur l'ensemble du territoire national, la rentrée 1994-1995 s'est passée dans des conditions très bonnes, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps. Mais, s'agissant de l'enseignement et de l'aménagement du territoire, je souhaite, monsieur le ministre, que le Gouvernement aille encore plus loin. Je vous soumetts à cet égard trois pistes de réflexion.

Les classes vertes, tout d'abord, me semblent devoir être développées et leur durée allongée. Elles pourraient donner naissance avec l'aide de l'Etat à un véritable partenariat entre établissements scolaires et départements de zones très urbanisées et établissements et collectivités locales du monde rural. Le département de la Creuse est naturellement candidat pour toute expérimentation qui pourrait être décidée par le ministère de l'éducation nationale en la matière.

Le développement de l'enseignement supérieur, ensuite, tel qu'il se fait actuellement, me paraît jouer contre l'aménagement du territoire. Au lieu de laisser grossir des universités surpeuplées en Ile-de-France et dans les métropoles régionales, ne vaudrait-il pas mieux, soit créer des universités nouvelles dans des villes petites ou moyennes, soit - et c'est, à la réflexion, la solution qui a ma préférence - séparer les premiers cycles de l'enseignement supérieur des universités et créer dans chaque département, des collèges universitaires préparant aux différents DEUG, intégrés ou non dans les lycées comme le sont BTS et classes préparatoires aux grandes écoles ?

Enfin, je ne doute pas que le ministère de l'éducation nationale sera associé à la mise en place du service national long qui serait proposé, si j'ai bien compris les propositions de M. Léotard, aux jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni formation. Je souhaiterais, cela va de soi, que cette présence supplémentaire sous les drapeaux soit effectuée dans des unités militaires ou des centres de formation situés dans les zones de notre territoire qu'il convient de renforcer. En la matière, aussi, monsieur le ministre, mon département est candidat, comme pour la délocalisation ou l'implantation de tout service dépendant de votre autorité pour lequel vous souhaiteriez trouver un endroit accueillant en province.

Mes derniers mots, mes chers collègues, seront pour féliciter M. François Bayrou pour la très grande qualité de son projet de budget, que la commission des finances de l'Assemblée vous propose, sans réticence aucune, d'adopter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat sur l'école revêt souvent un caractère passionnel. Sans doute parce qu'il concerne l'avenir de nos enfants et, au travers d'eux, l'avenir de notre société tout entière.

Mais aussi, parce que, si les missions de l'école sont constantes, la société dans laquelle nous vivons connaît une perpétuelle évolution.

Les connaissances et les techniques progressent, et c'est pourtant toujours les bases du savoir que l'école doit enseigner : lire, écrire, compter. Notre société évolue, et se fragmente malheureusement de plus en plus. Les publics auxquels s'adresse l'enseignement sont divers. Les attentes sont multiples. Nous souhaitons pourtant, comme par le passé, que l'école assure l'égalité des chances au travers du modèle républicain. La conjoncture économique est variable, et c'est pourtant un immense appareil éducatif qu'il importe de gérer au quotidien.

C'est dire l'importance des attentes que cette présentation budgétaire suscite. Ces attentes sont d'autant plus vives, monsieur le ministre, que vous nous avez annoncé que 1995 serait une année budgétaire exceptionnelle. Il est vrai qu'elle l'est à plus d'un titre : ne sommes-nous pas à la veille de l'application du Nouveau contrat pour l'école ?

Par ailleurs, malgré un environnement économique difficile, les crédits de l'éducation nationale continuent leur progression. Ils augmentent de 52 p. 100 à structure constante. Ils représentent, avec 262,2 milliards de francs, le premier budget de l'Etat, et plus de 20 p. 100 de ses moyens.

C'est incontestablement la traduction de la volonté du Gouvernement, quoi qu'on dise ici ou là, de maintenir une priorité en faveur de l'éducation nationale. Rappelons que c'est la première dépense de l'Etat.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Très bien !

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis. Nous n'ignorons pas non plus que cet effort s'exerce dans un contexte plus vaste. En effet, l'avant-projet de loi de programmation pour l'école prévoit d'ores et déjà d'engager jusqu'en 1999 les finances publiques afin de prendre en compte le coût global du Nouveau contrat pour l'école : contrat qui a été précédé d'une consultation sans précédent, associant l'ensemble des partenaires du système éducatif et dont il faut vous savoir gré, monsieur le ministre.

Toutefois, l'ampleur de ces engagements soulève de multiples interrogations, auxquelles les documents budgétaires qui ont été transmis au Parlement ne répondent pas toujours. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de l'éducation nationale pour 1995, en l'assortissant d'un certain nombre d'observations auxquelles, je n'en doute pas monsieur le ministre, vous répondrez de façon précise, comme vous avez commencé à le faire en commission.

Au cours de l'élaboration de mon rapport, j'ai été conduit à me poser trois questions relatives au budget de l'éducation nationale.

Premièrement, ce projet de budget pour 1995 permet-il à l'Etat de tenir l'ensemble des engagements, qu'il s'agisse du Nouveau contrat pour l'école ou des engagements antérieurs ?

M. Jean Glavany. Non !

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis. Il paraît évident que le budget tente de répondre à ces diverses obligations, mais parfois de façon imprécise.

Mes principales demandes porteront sur le financement du Nouveau contrat pour l'école. Plusieurs mesures devraient être mises en œuvre à la rentrée 1995. Elles concernent :

Premièrement, le développement des actions de soutien aux élèves par la mise en place d'études dirigées en sixième pour un montant de 78 millions de francs ;

Deuxièmement, le renforcement de la présence des adultes dans les établissements et le développement du rôle d'insertion de l'école avec la création de « contrat d'association à l'école », soit 30 millions de francs ;

Troisièmement, l'amélioration de l'information des enseignants et des parents par la diffusion des programmes scolaires, soit 3 millions de francs ;

Quatrièmement, le recours accru aux nouvelles technologies de l'enseignement avec la production et l'achat de programmes vidéo, soit 30 millions de francs ;

Cinquièmement, la mise en place de nouvelles structures : observatoire national de la lecture, observatoire national de la sécurité des bâtiments scolaires, service d'information et de relation publique de l'éducation nationale avec l'octroi de 2 millions de francs pour leur fonctionnement ;

Sixièmement, la constitution – initiative importante – d'un fonds social collégien, doté de 100 millions de francs ;

Septièmement, la mise en place d'actions de formation professionnelle pour permettre aux enseignants de répondre aux nouvelles tâches prévues par le Nouveau contrat pour l'école, pour un montant de 37 millions de francs.

La généralisation, du Nouveau contrat, pourra-t-elle être assurée en 1995 avec ces 280 millions de francs de mesures budgétaires en sa faveur ? Certains doutes sont permis. Je prendrai pour exemple le coût de formation des enseignants. L'initiation quotidienne à une langue étrangère, prévue à la rentrée 1995, devrait impliquer 225 000 enseignants. Quant à l'initiation quotidienne à la musique, elle devrait en mobiliser 300 000 au moins. Cela suppose un effort de formation considérable, pour ne pas dire gigantesque.

Je n'exprimerai qu'un souhait : que les surcoûts qui risquent d'être générés par le Nouveau contrat pour l'école ne soient pas financés par le seul redéploiement des moyens existants. La prochaine discussion de la loi de programmation sur l'école nous permettra, je l'espère, d'aborder de nouveau cette question avec une meilleure information, information dont nous ne disposons pas au moment où nous avons examiné le projet de budget, puisque nous ne connaissions pas alors le texte de la loi de programmation. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. Ça ne change rien !

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis. Ces doutes ne devraient pas nous empêcher de souligner l'effort budgétaire important réalisé sur les autres postes de votre ministère.

D'abord, en ce qui concerne les personnels, 1 339 emplois nouveaux devraient être créés en 1995 – dont 1 221 pour assurer la mise en œuvre du Nouveau contrat au titre de l'enseignement public. Je note que ceux-ci s'ajoutent aux 1 250 emplois accordés cette année – emplois de personnels enseignants et non enseignants. La transformation d'heures supplémentaires en emplois devrait permettre de dégager 500 emplois supplémentaires.

Parmi les emplois nouveaux, 1 000 emplois d'enseignants seront affectés à la mise en place généralisée de la sixième de consolidation. Cependant, monsieur le ministre, et en dépit de la baisse que vous avez soulignée,

le nombre global des heures supplémentaires, dont on admet qu'il permet une certaine souplesse, reste important puisqu'il est de l'ordre de 600 000.

L'enseignement privé bénéficiera, en ce qui le concerne, de 1 150 nouveaux contrats : 245 sont ouverts dans le cadre du principe de parité et 755 d'entre eux résultent des protocoles d'accord des 13 juin 1992 et 11 janvier 1993, dits « accords Lang-Cloupet ». Puisque nous évoquons le problème des enseignants du privé, rappelons, monsieur le ministre, que certains des problèmes statutaires ne sont pas réglés et que vous avez pris, à cet égard, des engagements pour l'avenir.

En outre, des mesures sont prévues dans deux domaines particuliers : cinquante contrats sont accordés dans le cadre de la loi de 1975 aux établissements d'enseignements spécialisés pour l'accueil d'élèves handicapés, et cent autres sont ouverts pour clarifier et régulariser la situation des personnels des établissements dispensant un enseignement en langues régionales.

En revanche, 194 emplois budgétaires seront supprimés à cette date, dans le cadre de la rationalisation des finances publiques. On peut regretter qu'il s'agisse de personnels non enseignants, à l'heure où le Nouveau contrat préconise une présence renforcée d'adultes, et c'est une bonne chose, dans les établissements scolaires.

La revalorisation de la situation des personnels se poursuit, pour un montant de 619 millions de francs. Il s'agit de la mise en œuvre pour 1995 des plans Jospin et Duraufour ainsi que de la mise en œuvre de plusieurs protocoles d'accord signés en 1993 avec les organisations syndicales.

Dans ce domaine, il me paraît souhaitable, comme nous vous l'avons indiqué en commission, de faire un effort particulier pour les personnels d'encadrement et de direction qui connaissent une grave crise de recrutement compte tenu de la dégradation relative de leurs revenus et de leurs conditions de travail alors que leurs responsabilités s'accroissent.

Quelques mots sur les aides aux familles.

S'agissant des aides directes aux familles, l'ajustement des crédits de bourse à l'évolution démographique et à la dérive des prix se traduit par une mesure nouvelle de 20 millions de francs. Les enfants de salariés ou d'exploitants agricoles qui se trouvent en zone de montagne ou en zone de rénovation rurale se verront accorder des parts supplémentaires de bourse en fonction de leur situation. Il s'agit d'une mesure qui répond à l'ambition de développement du territoire souhaitée par la majorité, et dont on doit se féliciter.

Le secteur des aides directes aux familles connaît une innovation : depuis la rentrée de septembre 1994, le système des bourses de collège est remplacé par l'aide à la scolarité, qui sera servie par les organismes débiteurs des prestations familiales et fera l'objet d'un seul versement.

Vous nous avez garanti, monsieur le ministre, que ce transfert serait neutre et que les éventuelles diminutions de choix seraient compensées par le nouveau fonds social collégien. Je souhaiterais que vous donniez les instructions les plus fermes à votre administration sur ce sujet, afin d'épargner aux familles des demandes administratives souvent longues et parfois, dans le domaine qui nous préoccupe, un peu humiliantes.

J'ai également un autre motif d'inquiétude à ce sujet. Il concerne le versement en une seule fois du montant de ces bourses. Fréquemment, les familles les plus modestes sont tentées d'utiliser cette somme à des fins autres que le paiement des frais scolaires. C'est ainsi que certaines familles de collégiens boursiers n'ont pu s'acquitter des

frais de cantine, faute de disposer encore des fonds qui leur avaient été alloués à cet effet. Souhaitons que le fonds social collégien règle rapidement ce type de problème. Pour l'année 1995, il serait bon de prévoir une forme de paiement anticipé des frais de cantine sur le montant de la bourse, ou, pourquoi pas, le fractionnement de leur paiement. En la matière, la mesure que nous avons prise n'est pas la meilleure car celle-ci pose beaucoup de difficultés d'application.

Outre l'instauration du fonds social collégien, il convient ici de saluer le triplement de l'allocation de rentrée scolaire, même si celle-ci ne ressortit pas du cadre budgétaire de votre ministère. Ce triplement de l'allocation de rentrée scolaire, qui s'ajoute à celui qui avait déjà été accordé à la rentrée 1994, est une mesure importante.

J'en viens maintenant aux aides indirectes aux familles : elles connaissent une évolution contrastée. Si l'on peut déplorer, comme vient de le faire M. de Froment, au nom de la commission des finances, une légère baisse du montant alloué au prêt gratuit des manuels scolaires, de l'ordre de 300 millions de francs, on notera avec satisfaction la hausse de 0,4 p. 100 des crédits d'internat et de demi-pension.

Au total, si l'on ne tient pas compte de la diminution optique de ces crédits due au transfert de gestion des bourses de collège, les crédits d'aide aux familles sont maintenus à un niveau raisonnable, avec une hausse de 0,6 p. 100 hors allocation de rentrée scolaire.

Les crédits d'équipement et de fonctionnement progressent de 273,4 millions de francs. L'impact du Nouveau contrat pour l'école devrait être faible, car les mesures d'investissement qui y sont annoncées, sauf erreur de ma part, ne doivent pas intervenir avant 1996.

Toutefois, un effort considérable s'impose pour régler les graves problèmes de sécurité des bâtiments scolaires de l'enseignement privé et public qu'a mis en évidence la commission Schléret.

Je n'ignore pas les engagements du Gouvernement sur cette question, mais même si les crédits dégagés sont considérables, ils ne régleront pas l'ensemble des problèmes de sécurité se posant à l'enseignement public.

La deuxième question que j'ai été conduit à me poser est la suivante : les moyens prévus par le budget de l'éducation nationale sont-ils en mesure de répondre aux besoins résultant de l'évolution des effectifs scolaires ?

On peut apporter une réponse affirmative à cette question. Pendant l'année scolaire 1994-1995, ce sont 12,878 millions d'élèves qui fréquenteront les écoles, collèges et lycées de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer, soit quelques milliers de moins que l'an passé. Le premier degré accueillera 15 000 élèves de moins et le second connaîtra une légère hausse de ses effectifs.

Dans l'ensemble, les efforts budgétaires du Gouvernement, associés à la légère baisse des effectifs, ont permis, grâce à un taux d'encadrement amélioré, de commencer l'année scolaire 1994-1995 dans des conditions satisfaisantes. Monsieur le ministre, vous avez fait une bonne rentrée. Certains voudraient davantage encore. Mais la règle du « toujours plus » doit-elle raisonnablement régir l'éducation nationale ? Non !

Ma troisième question est d'ordre plus général. Les difficultés du financement du Nouveau contrat pour l'école ne doivent pas nous détourner de l'examen de sa finalité. Quelle nouvelle impulsion celui-ci est-il en mesure de donner à notre système d'enseignement ? Les priorités budgétaires retenues pour 1995 correspondent-elles à ce tournant pédagogique ?

Je voudrais faire quelques remarques à ce sujet.

Nous devons, plus que jamais, privilégier les apprentissages fondamentaux. Je sais, monsieur le ministre, que cette demande est la vôtre. N'assignons pas à l'école d'autre objectif prioritaire que celui de transmettre le savoir. C'est le gage du développement de l'esprit critique. C'est aussi la condition d'un parcours scolaire réussi, car sans lacune dans les matières fondamentales et dans les techniques d'expression.

Mais ne soyons pas exagérément naïfs : si la classe peut devenir le lieu privilégié où le savoir s'acquiert, si cette acquisition peut se faire en toute sécurité, c'est parce que l'école aura su définir des règles de vie commune et les faire appliquer dans son enceinte.

Ne négligeons pas les problèmes qui se posent en matière de sécurité dans les établissements. Ne négligeons pas non plus la question de la santé scolaire, pour laquelle vous faites cette année un effort très important, avec la création de 15 postes de médecins, de postes d'assistantes sociales, de 100 postes d'infirmières. On n'en avait pas créé autant depuis longtemps ! Mais rappelons-nous que de nombreux jeunes vivent souvent des drames silencieux. Sachons les prévenir, en développant mieux l'encadrement médical dans les lycées et collèges. Les besoins sont encore immenses.

Dans le même esprit, il faut accorder au soutien scolaire les crédits qu'il mérite. Si nous souhaitons que l'école redevienne un creuset d'intégration républicaine, résolvons le problème des disparités de niveau entre les plus jeunes élèves. N'en faisons pas une des 158 décisions parmi d'autres. C'est important.

De même, méfions-nous des abus des nouvelles technologies dans l'enseignement. Celles-ci ne doivent en aucun cas devenir un substitut à un enseignement quelconque. Ce serait la négation même de l'école que de vouloir se passer de la relation personnelle d'enseignant à élève. L'école doit demeurer un lieu de contact et parfois de confrontation des personnalités. Et gardons-nous de creuser des inégalités qui pourraient résulter de l'usage excessif de ces technologies nouvelles. Certains s'y adaptent facilement, mais pas tous. Je parle aussi bien des enseignants que des élèves, d'ailleurs.

En outre, il serait souhaitable d'associer encore plus largement les enseignants à la mise en œuvre du Nouveau Contrat pour l'école. J'ai souligné tout à l'heure l'immense effort de concertation que vous avez fait. Vous avez renouvelé votre confiance aux acteurs du terrain. Il serait souhaitable que votre effort d'explication sur la mise en œuvre matérielle des mesures proposées intervienne rapidement.

Ces quelques remarques n'ont qu'un seul but : faire que l'école se libère des tensions extérieures qui l'ont envahie et se concentre à nouveau sur le seul projet éducatif.

Compte tenu de ces remarques, et sur proposition de son rapporteur, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable au projet de budget pour l'éducation nationale mais l'a assorti de quatre observations.

Elle a attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité urgente d'évaluer le coût du Nouveau Contrat pour l'école, tant globalement que pour chaque proposition ayant des incidences financières. Nous vous demandons d'indiquer plus clairement quand et comment il sera financé. Sans doute nous répondrez-vous tout à l'heure à ce sujet.

La commission a attiré aussi l'attention du Gouvernement sur la nécessité de préciser rapidement, indépendamment des modalités financières, les modalités pratiques d'application de nombreuses mesures du Nouveau Contrat pour l'école, dans la perspective de leur mise en œuvre progressive dès cette année.

Elle a souhaité que le Gouvernement indique clairement ses intentions concernant le règlement des problèmes toujours en suspens dans le domaine de l'aide à l'enseignement privé. Quelle suite pensez-vous donner, monsieur le ministre, aux conclusions de la commission Schléret, en particulier dans sa phase d'étude actuelle sur les écoles primaires ? Rappelons qu'il s'agit de sécurité avant tout, et que les élèves, dans ce domaine, plus encore que dans aucun autre, ont droit à l'égalité de traitement.

Telles sont les quatre observations de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Je suis convaincu, monsieur le ministre, que vous saurez en tenir compte et que vous saurez apporter à la représentation nationale toutes les assurances nécessaires concernant ce budget dont nous partageons - est-il besoin de le souligner ? - les orientations générales, et que la majorité de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a approuvé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles. Monsieur le ministre, vous avez là un bon budget - nos rapporteurs vous l'ont dit - même s'il présente quelques aspérités. Ce n'est d'ailleurs pas sur elles que je souhaite intervenir quelques instants - les aspérités, il y aura suffisamment d'orateurs pour les souligner !

Je voudrais plutôt, en tant que président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, nous inviter à profiter de l'occasion pour réfléchir sur quelques aspects, quelques-uns seulement - il y en aurait tant qui mériteraient notre attention - qui viennent immédiatement à l'esprit quand on parle de l'éducation nationale.

Précédemment, Bruno Bourg-Broc s'interrogeait : « Jusqu'où faudra-t-il aller ? » A chaque rentrée - la dernière s'est passée dans des conditions exceptionnellement bonnes, les maires savent qu'ils n'en ont jamais connu d'aussi réussies - resurgit le problème des effectifs, un problème irritant. Certains de ceux qui le soulèvent sont des démagogues mais d'autres, de bonne foi, s'imaginent que plus on baisse les effectifs et plus l'enseignement est de qualité ! Le sociologue Alain Touraine avait dit, il y a quelques années, à ce propos des choses fort intéressantes et qu'il serait bon de rappeler. Sinon, poussant le raisonnement jusqu'à l'absurde, ne va-t-on pas finir par lancer ce slogan : « un élève, un enseignant ! »

M. Jean Glavany. Ce serait effectivement absurde !

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles. Il faut donc rester raisonnable. Votre ministère pourrait faire des évaluations - et nous aimerions les avoir - qui tiendraient compte naturellement, des lieux et des circonstances. Mais cessons d'accréditer l'idée que moins il y a d'élèves, mieux on travaille !

Je voudrais maintenant et, vous ne vous en étonnerez pas, vous dire quelques mots de l'enseignement international. J'ai la chance d'être maire d'une ville qui possède un lycée international réputé et où deux lycées, un public et un privé, sont en train de revêtir ce caractère.

Aussi bien n'est-ce pas pour eux que je viens plaider. Je plaide pour qu'il y ait dans tout notre pays de tels établissements que l'idéologie dominante, à une certaine époque, stigmatisait comme élitistes.

Ce n'est pas le cas. On y trouve des formes modernes d'enseignement et ce sont des creusets où se rassemblent les cultures, les civilisations et les expériences. Ils constituent aussi, n'ayons pas honte de le dire, des facteurs d'expansion économique car les industries étrangères choisissent pour s'implanter les endroits où il existe des possibilités d'enseignement international. C'est aussi une incitation à s'expatrier pour nos compatriotes que de savoir qu'ils disposeront à leur retour, pour leurs enfants, de ce mode d'enseignement.

Bruno Bourg-Broc, qui a assisté comme moi au dernier colloque sur l'enseignement international, a pu m'entendre annoncer que vous aviez confié à deux inspecteurs généraux le soin de rédiger un rapport. Je sais qu'un lycée international vient de s'ouvrir à Paris. Mais quelles sont vos ambitions dans ce domaine ?

Et pour ne nous éloigner que très peu du sujet, parmi vos si bonnes propositions pour l'école, vous avez joliment évoqué l'étude de la « musique » des langues étrangères. Ne devrait-on pas réfléchir au devenir des cours de langues mis en place par certaines municipalités - par effet de mode ou pressions locales ? - dont le bilan ne me paraît guère positif ? Les professeurs de langue en sixième font remarquer que tous leurs élèves n'ont pas bénéficié de cet enseignement, et ils restent très sceptiques sur ses résultats. Ne vaudrait-il pas mieux concentrer sur votre proposition tous les efforts, y compris ceux des collectivités locales, plutôt que de disperser les moyens en dispensant un pseudo-enseignement de langues étrangères à un âge où les enfants ne savent probablement pas en tirer parti ?

M. Jacques Boyon. Très bien !

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles. Je terminerai en parlant de l'instruction civique qui figure elle aussi, dans vos propositions. On peut utiliser aujourd'hui l'expression sans avoir l'air trop réactionnaire ni sulfureux. Mais quel contenu recouvre-t-elle ? Voilà qui est plus important, me semble-t-il, et que j'aimerais vous voir préciser. Il ne peut s'agir seulement, même si l'intention est bonne et si les élus que nous sommes ne pourraient que s'en réjouir, de l'étude du fonctionnement des institutions ou de l'histoire. Les enfants sont aujourd'hui un peu désorientés, pour ne pas employer de mot plus trivial, et ils ont besoin de repères - vous avez d'ailleurs utilisé le terme vous-même - ils ont besoin qu'on leur dise ce qui est bien et ce qui est mal, et je ne vois pas pourquoi nous rougirions d'employer ces mots ici. Je crois partager vos préoccupations, monsieur le ministre, mais il faut que vous nous indiquiez clairement quels sont les projets du ministre de l'éducation nationale sur ce point.

Je pourrais parler encore fort longtemps sur ces sujets, mais d'autres orateurs les développeront. Qu'il me soit simplement permis en concluant de vous dire que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales que j'ai l'honneur de présider est fière de l'action menée sous votre direction au ministère de l'éducation nationale. Grâce à vous, ce ministère, qui est le plus grand de la République, a retrouvé son élan, son imagination et sa crédibilité, et je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens d'abord à remercier de leur travail et de leurs appréciations chaleureuses, auxquelles j'ai été particulièrement sensible, le rapporteur de la commission des finances, M. Bernard de Froment, le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. Bruno Bourg-Broc, et le président de cette commission, qui viennent d'exprimer leur jugement et celui de leurs collègues sur le projet de budget.

L'exercice qui consiste à faire coïncider l'étude du budget de l'éducation nationale avec l'appréciation de la politique éducative menée est souvent délicat. Ce sont pourtant les deux aspects d'une seule et même question : l'école. Mais ils sont souvent opposés. La logique budgétaire veut que l'on aborde les questions à travers une masse de crédits qui peut être, selon les chapitres, augmentée, reconduite ou réduite. La réflexion politique sur l'école, pour sa part, préfère souvent se cantonner, sans que cela ait nécessairement un sens péjoratif dans mon esprit, dans la pensée libérée de toute contrainte, notamment budgétaire.

Un schéma est hélas ! devenu classique : les plans de réforme du système éducatif sont rédigés en termes trop généraux pour être applicables et finalement demeurent largement incantatoires. Un tel décalage entre le discours et la réalité ne peut qu'engendrer désillusions et frustrations.

Comme vous le savez, nous avons choisi une approche inverse. Le Nouveau contrat pour l'école, ce plan de réforme et de progrès du système éducatif, auquel nous avons abouti après une concertation très longue et très approfondie avec tous les partenaires et tous les acteurs de l'école, se décline en 158 décisions concrètes, réalistes, pragmatiques, appréciables par tous et dont chacun pourra suivre l'application. C'est un changement d'attitude qu'il convient de noter parce que cela va, me semble-t-il, dans le sens du contrôle civique, du contrôle des citoyens sur les décisions politiques.

Le projet de budget que je vous soumetts est dans le droit fil des engagements pris par le Gouvernement et présentés par le Premier ministre à la Sorbonne le 16 juin dernier. Il est l'instrument principal d'exécution du Nouveau contrat pour l'école mais il n'en est pas le seul puisqu'un grand nombre des 158 décisions touchent à l'organisation, à la finalité du système éducatif, à la pédagogie, aux programmes et n'ont pas de traduction budgétaire. Inversement, toutes les mesures du Nouveau contrat pour l'école qui ont des incidences budgétaires, et dont nous avons promis qu'elles entreraient en vigueur en 1995, sont inscrites dans le projet de budget.

On a pu entendre, ici ou là, au cours de cette longue concertation, les uns ou les autres exprimer leur scepticisme. Ils peuvent aujourd'hui être rassurés : les moyens nécessaires à la réalisation du Nouveau contrat pour l'école figurent dans le projet de budget. C'est même ce qui explique l'augmentation exceptionnelle de ce dernier dans un contexte budgétaire dont vous savez qu'il nous impose une très grande rigueur.

Avec plus de 262 milliards de francs, et même près de 263 milliards de francs, le budget de l'éducation nationale progresse, à structure constante de 5,2 p. 100. Il est - c'est une affirmation rituelle à cette tribune, mais pourquoi ne pas la faire ? - le premier budget de la nation, premier par sa masse et premier par sa croissance en valeur absolue puisqu'il augmente cette année de plus de

11 milliards de francs. Naturellement, aucun budget ne peut être idéal, mais il me semble qu'il faut voir dans ces chiffres la traduction de l'effort exceptionnel consenti par le Gouvernement en faveur de l'éducation, marquant ainsi la place qu'il est légitime de lui assigner, au-delà des alternances : celle de priorité des priorités de la nation.

Le budget pour 1995 est également l'occasion de mettre en pratique notre conception de la dépense publique. Ministre de l'éducation nationale, il est légitime que je demande l'attribution de moyens budgétaires suffisants à l'école, en raison de l'importance des enjeux qu'elle représente pour la destinée individuelle et collective des jeunes Français et de la France. Mais nous savons tous aussi, quelle que soit notre responsabilité, les circonstances difficiles que traverse notre pays. L'argent des contribuables provient du travail des Français et, comme l'ont rappelé M. Bourg-Broc et M. de Froment, il doit donc être dépensé avec égards. C'est ainsi, par exemple, que ce budget n'hésite pas à prévoir un certain nombre d'économies. Pour concilier l'impératif d'efficacité des mesures et les contraintes de financement, nous avons pris des décisions budgétaires transparentes, inscrites dans le projet de loi de finances.

Ce projet de loi de finances s'organise autour de deux grands principes.

Le premier est qu'il faut affecter les moyens nouveaux aux actions nouvelles, de façon prioritaire. Il s'agit spécialement de concentrer ces moyens sur les régions de notre pays, les niveaux de notre école, les groupes d'enfants ou de jeunes qui en ont le plus grand et le plus urgent besoin. Nous devons veiller scrupuleusement à ce que les sommes nouvelles dégagées aillent là, et là seulement où elles peuvent le plus efficacement corriger des inégalités, améliorer une situation d'enseignement, favoriser une orientation ou une insertion. Sur ce point équité et bonne gestion se rejoignent.

Le second des principes qui régissent notre conception de la dépense publique, est que l'apport de moyens supplémentaires doit toujours s'accompagner d'une meilleure utilisation des moyens existants. Je voudrais développer cette idée. Vous le savez, le budget de l'éducation nationale souffre d'une certaine rigidité due au fait que les dépenses de personnel y représentent 95,3 p. 100 du total des dépenses. Mais imaginer qu'il ne puisse y avoir de politique nouvelle qu'avec des moyens supplémentaires, ce serait, je reprends l'expression de M. Bourg-Broc, s'inscrire dans la logique du toujours plus. Nous sommes comptables devant la nation de l'utilisation des 262 milliards de francs du budget et c'est cet ensemble que nous devons affecter à la réalisation de la nouvelle politique éducative, pas seulement les sommes nouvelles dégagées.

L'exemple de l'initiation aux langues vivantes des élèves du primaire est éclairant vous m'avez demandé des explications. Naturellement, je n'ai pas la naïveté de croire que nous pouvons transformer en professeurs de langues les 250 000 instituteurs de notre pays. Cependant, si nous nous apercevons, comme je le crois, que l'enfance la plus précoce est le meilleur âge pour être initié, pour « absorber » des accents ou des structures linguistiques qui permettront plus tard une meilleure formation aux langues. Nous avons raison de consentir cet effort exceptionnel, qui va faire de nous la première nation du monde à réaliser une telle initiation par ces moyens modernes que les enfants connaissent bien, que l'on appelle « multimédias » pour ne pas dire audiovisuels. Nous avons programmé les budgets nécessaires à la réalisation de programmes quotidiens à partir de la rentrée prochaine. Il est évident que nous demanderons au

Centre national de la documentation pédagogique de s'engager dans la réalisation du produit pédagogique qui devra servir de base à cette initiation. En faisant appel au service public, qui trouve là le moyen d'apporter la preuve de ses capacités, nous recherchons ici l'efficacité maximale de la dépense publique.

Les marges de manœuvre sont réduites. Cependant, l'ensemble des engagements pris par nos prédécesseurs sont respectés !

M. Jean Glavany. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de l'éducation nationale. Au sein de ce budget pour 1995, l'éducation nationale consacrera presque 620 millions de francs supplémentaires à la revalorisation de la situation des personnels. Application stricte est faite des accords : le projet de loi de finances pour 1995 prévoit un crédit de presque 480 millions de francs pour l'application du plan de revalorisation de la fonction enseignante et du protocole sur la rénovation de la grille de la fonction publique, et 80 millions de francs sont inscrits au titre de l'application du protocole Dura-four aux personnels ATOS. Les moyens attribués aux établissements d'enseignement privé sous contrat, contrairement à des appréciations dérisoires et calomnieuses émises ici ou là, sont définis dans le respect du principe de parité et en application des protocoles d'accord des 13 juin 1992 et 11 janvier 1993.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial et M. Michel Péricard président de la commission des affaires culturelles. C'est vrai !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est en application de ce principe de parité, par exemple, que 245 contrats seront affectés à la mise en place de la sixième de consolidation prévue dans le Nouveau contrat pour l'école.

La politique que nous menons est transparente et respecte les engagements pris, sans distorsion ni préférence, qui serait contraire au principe d'équité que nous avons choisi d'appliquer en arrivant aux responsabilités.

Le projet de budget, parce qu'il finance les mesures du Nouveau contrat pour l'école, marque le passage à une période nouvelle de la politique éducative : celle de la démocratisation. Si l'on veut découper à grands traits l'histoire de ce siècle en matière de politique éducative, on peut distinguer sans doute deux époques.

La première époque, qui conduit sensiblement jusqu'à la fin des années soixante, est celle de la méritocratie. Elle a des avantages et des inconvénients. Ses avantages sont les suivants : les parcours sont très lisibles ; la démarche pédagogique est facilitée par la très grande homogénéité des classes ; le statut dans la société du savoir et de ceux qui le transmettent, les maîtres, qui exercent le pouvoir de sélection, est reconnu, respecté. Quant aux inconvénients, nous les connaissons bien : même si la sélection s'est peu à peu élargie, la démarche conserve un caractère malthusien ; la rareté du bien culturel est implicitement organisée, ceux qui le possèdent le considérant comme la condition même de tout épanouissement mais se donnant le droit de le rendre inaccessible au plus grand nombre de leurs contemporains ; enfin, le critère de sélection a un caractère discutable, reposant en réalité davantage sur des données sociales que sur des données proprement culturelles ou l'aptitude des élèves. Comment, d'ailleurs, mesurer à dix ou onze ans ce qu'est réellement l'aptitude d'un élève ? Je suis, pour ma part, toujours resté très sceptique, voire hostile face aux orientations précoces.

Seconde époque, à partir de la fin des années soixante, la demande sociale change. Cette demande, soutenue par les grandes organisations qui représentent les acteurs de l'éducation nationale et par une part très importante de ceux qui font le débat public, est celle de l'élargissement, puis de la généralisation de la scolarisation secondaire. C'est une immense vague qui déferle en France plus que partout ailleurs dans le monde, qui généralise le collège au milieu des années soixante-dix, le lycée au milieu des années quatre-vingt, pour culminer avec l'objectif diront les uns, le slogan, diront les autres, des 80 p. 100 de jeunes Français au niveau du bac, et donc la perspective d'un élargissement très important de l'accès à l'université, qui est en cours mais dont nous voyons bien quelle dimension il peut prendre.

Ici aussi, on discerne sans peine les avantages et les inconvénients. La démarche est généreuse et sa réalisation effective en très peu d'années a été un très grand exploit d'organisation sociale, mais il y a des inconvénients : l'instauration d'une démarche pédagogique très uniforme, devenue beaucoup plus difficile pour les enseignants en raison de la très grande hétérogénéité des classes, l'affaiblissement de la formation professionnelle, devenue, à mesure que se généralisait la formation générale, un pis-aller. C'est un des effets les plus pervers de cet objectif de faire parvenir 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du bac que la baisse de crédit de la formation professionnelle.

Cette démarche a connu un échec majeur, profondément inquiétant et lourd de menaces pour l'avenir de la société française. Voulu pour obtenir une démocratisation authentique de la sélection des élites, pour s'opposer au conservatisme social, elle a souvent obtenu des résultats inverses. Si l'on conduit une étude sur les formations supérieures, celles qui ouvrent à elles seules aux situations d'influence et de pouvoir dans la société française, on mesure que le fossé entre la partie de la société française qui détenait déjà ces situations et celle qui n'y avait pas accès s'est creusé au lieu de se combler.

L'ascenseur social continue donc de bien fonctionner jusqu'aux étages intermédiaires. Il se révèle incapable, ou en tout cas insuffisamment capable, d'assurer la mobilité qui est à la fois un des principaux idéaux républicains et la condition même de l'homogénéité durable d'une société sans castes comme celle que nous voulons construire. C'est donc une de nos missions essentielles que de restaurer cette mobilité.

Ainsi, après l'époque de l'élitisme et de la méritocratie, après l'époque de la généralisation quantitative de la scolarisation, il nous faut ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire de l'école, qui doit conjuguer les mérites de ces deux visions. Cette troisième époque doit être celle d'une véritable démocratisation, d'une véritable égalité des chances. Après la démarche qui se donnait pour objectif principal d'augmenter le nombre de jeunes Français formés par l'école, il nous faut essayer de proposer à tous ces jeunes Français désormais scolarisés une école de la meilleure qualité possible. Nous devons passer du siècle de la quantité au siècle de la qualité, de la massification à la démocratisation et, du même mouvement, rendre à notre société les conditions d'une adhésion à l'école sans laquelle il n'y a pas de succès possible. Le projet de loi de finances pour 1995 joue un rôle de premier plan dans cette nécessaire évolution.

S'agissant du premier degré, l'évolution démographique favorisera cette transition. Pour la rentrée de 1995, les effectifs du premier degré baisseront d'environ 30 000 élèves. Pour autant, le Gouvernement a refusé la

logique budgétaire mécanique qui aurait voulu que l'on supprimât des postes. La décision a été prise de maintenir tous les emplois. Pour donner un ordre de grandeur, 30 000 élèves représentent l'équivalent de 1 500 postes. En contrepartie, tous les emplois dégagés en raison de la baisse démographique seront utilisés pour améliorer l'encadrement des élèves. La concentration des moyens sur les zones les plus sensibles garantira l'efficacité de cette mesure.

Cette décision traduit concrètement dans le domaine budgétaire la volonté de mener une politique de qualité pour l'école.

L'accent sera mis sur le passage à un effectif moyen de vingt-cinq élèves par classe dans les maternelles en zones d'éducation prioritaire. Nous avons choisi les zones d'éducation prioritaire comme lieu d'application de nos efforts et les maternelles comme lieu privilégié de l'amélioration de cet encadrement parce qu'il nous semble que c'est à cet âge que la détection des difficultés des élèves peut être la plus efficace et porter le plus de fruits.

L'évolution démographique est différente dans le second degré puisque les effectifs attendus à la rentrée de 1995 dans les collèges et les lycées doivent croître, mais dans une faible mesure, et l'accroissement des effectifs est sans commune mesure avec ceux que l'éducation nationale a connus dans le passé.

Le projet de loi de finances accompagne cette stabilisation de la croissance démographique par la création de 1 339 postes, qui viennent s'ajouter aux 1 250 postes supplémentaires accordés à la rentrée de 1994 et en cours d'année, qui sont reconduits au budget de 1995. J'ai, enfin, pris la décision de transformer en cours d'année des heures supplémentaires à hauteur de 500 emplois d'enseignants du second degré. Nous avons déjà pris une telle décision au cours de l'hiver précédent parmi les mesures exceptionnelles pour la rentrée. C'est la première fois dans l'histoire récente, et l'on peut même remonter assez loin pour trouver un précédent, que l'on abaissera le stock des heures supplémentaires pour le remplacer par des créations effectives de postes. Il me semble que cela va dans le bon sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. Elles ne sont pas effectives !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est donc au total plus de 3 000 postes qui seront créés entre le 1^{er} septembre 1994 et le 1^{er} septembre 1995, dont 2 000 enseignants de second degré.

Réaffirmer la fonction démocratique de l'école, c'est aussi la maintenir autant que faire se peut sur l'ensemble du territoire, et j'ai été très sensible, monsieur de Froment, à ce que vous avez dit à ce sujet.

De l'établissement regroupant plusieurs milliers d'élèves à la classe unique, l'école joue un rôle majeur dans l'aménagement du territoire. Bien souvent, elle est le dernier service public présent dans les zones difficiles et dans les zones rurales.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. le ministre de l'éducation nationale. Conscient de cet enjeu, le Gouvernement a décidé de reconduire le moratoire sur la fermeture des écoles en milieu rural...

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial et M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... en dépit de la charge budgétaire très importante que représente cette mesure. C'est l'occasion pour l'éducation nationale de

réfléchir de façon concertée avec les collectivités locales, dans un climat de confiance. A ce titre, je remercie MM. les rapporteurs d'avoir relevé l'effort accompli par le Gouvernement dans ce domaine.

Les enjeux de l'aménagement du territoire en matière scolaire ne se limitent pas au premier degré. Dans l'organisation des options au lycée, l'inégalité est flagrante. Les grands lycées des grandes unités urbaines et spécialement de centre-ville offrent la plus large gamme d'options tandis que les lycées de banlieue ou, encore davantage, ceux du monde rural sont désavantagés. Il serait inacceptable de ne rien faire pour réduire cette inégalité. C'est pourquoi la décision a été prise de proposer d'ici à trois ans toutes les options dans tous les lycées de France, au moins sous la forme d'un enseignement à distance appuyé sur les techniques du multimédia. En tirant partie des technologies nouvelles, on peut fournir aux élèves le moyen d'enrichir leur parcours personnel. Des programmes adaptés sont en cours d'élaboration au CNED. Plus largement, une mesure nouvelle de 30 millions de francs est prévue au budget de 1995 : 20 millions de francs pour aider à la production et 10 millions de francs pour aider les établissements à acquérir des produits audiovisuels.

C'est d'ailleurs un moyen d'aider la production que d'inscrire ainsi des sommes pour l'acquisition de tels produits.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. C'est une excellente mesure !

M. le ministre de l'éducation nationale. Le recours accru aux nouvelles technologies favorisera la qualité et la diversité de notre enseignement. Ces crédits seront mobilisés, en partie, pour mettre en place la sensibilisation aux langues étrangères et à la musique dans le primaire.

Le projet de loi de finances pour 1995 apporte la preuve qu'un budget peut tout entier être mis au service d'une politique. Cette politique est claire et emporte, je crois, l'adhésion de tous : c'est faire de notre école celle de l'égalité des chances.

Pour rétablir l'égalité des chances, il faut prévoir une aide spécifique aux élèves en difficulté. Le constat des insuffisances du collège unique, devenu un collège uniforme, est partagé par tous. Quels que soient les efforts des équipes enseignantes, la difficulté, lorsqu'elle est trop lourde, demeure sans réponse. Trop souvent, conjuguée au passage automatique dans la classe supérieure, elle entraîne à fermer les yeux sur le problème et, au bout du compte, à condamner irrémédiablement des garçons et des filles qui auraient, je le crois, pu retrouver leurs chances, se réconcilier avec l'école et trouver une orientation positive.

Pour les élèves en difficulté, il faut une réponse précoce. Le plus tôt, en cette matière, est le mieux. C'est pourquoi le projet de loi de finances prévoit la création de 1 000 emplois d'enseignants du second degré pour mettre en place le dispositif de consolidation pour les élèves de sixième en difficulté. Ces 1 000 emplois sont les moyens nécessaires à la généralisation de l'expérimentation à partir de la rentrée 1995. Depuis la rentrée dernière, 368 collèges participent à cette expérimentation.

Je suis très heureux de noter que les équipes pédagogiques font preuve d'initiative et d'inventivité, et qu'elles vivent de manière heureuse cette expérimentation, heureuses de la marge de liberté nouvelle qui leur est offerte. Le but de ces dispositifs de consolidation est de remettre le plus grand nombre d'élèves dans la voie normale le plus tôt possible. C'est un système perméable, dans la

mesure où l'on peut y entrer et en sortir en cours d'année, dès que l'on a renoué les fils de la confiance en soi et de la maîtrise des enseignements fondamentaux.

Cette expérimentation revêtira deux formes. Certaines équipes expérimentent, si j'ose dire, la consolidation à temps plein, d'autres la consolidation par alternance, entre une partie de l'emploi du temps en horaire normal et une partie de l'emploi du temps dans ces équipes spécialisées. Le but est de constituer des groupes plus légers, libérés des contraintes excessives des programmes et des horaires rigides, avec des horaires renforcés et souples, guidés seulement par des objectifs à atteindre, en matière de fondamentaux.

C'est la même volonté d'aider les élèves qui nous impose de les former à la méthode de travail indispensable dans l'enseignement secondaire. C'est, en effet, un monde nouveau que les élèves découvrent : des enseignants qui changent presque à chaque heure ; des classes plus nombreuses ; des cours professés. C'est un monde de méthode qui est à découvrir : la prise de notes, l'organisation du travail personnel, le cahier de textes, la recherche de documents, etc. J'ai proposé que nous introduisions la méthodologie dans tous les programmes, que, dans chaque matière, des conseils soient organisés pour aider les élèves à franchir ce pas et à devenir plus autonomes. Il a été décidé de faire en sorte que, progressivement, chaque journée de classe s'achève par des études, dirigées dans les petites classes, surveillées dans les plus grandes. Je vous rappelle que, pour l'enseignement primaire, ce sera le cas partout en France à partir du début du mois de janvier prochain.

La mesure entrera en vigueur à la rentrée de 1995 pour la sixième. L'expérimentation est en cours dans le cadre de la réforme des collèges. Cela évitera aussi que nous continuions à laisser les jeunes élèves sortir du collège à n'importe quelle heure de la journée, ce qui n'est pas, me semble-t-il, une attitude responsable, étant donné l'âge des enfants dont il s'agit. L'objectif est d'accueillir les élèves pendant toute la journée scolaire et d'assumer à leur égard notre commune responsabilité d'adultes. Pour mettre en place les études dirigées en sixième à la rentrée 1995, une mesure nouvelle de 78 millions de francs figure au projet de loi de finances.

Enfin, toujours dans le cadre de cette attention individuelle portée aux élèves est prévue au projet de budget la création de 100 emplois d'infirmières, de 50 emplois d'assistantes sociales et d'emplois de médecins scolaires. La création de ces emplois intervient pour la première fois dans ce budget, rompant ainsi avec la tendance des années précédentes qui était d'en diminuer le nombre, comme l'a rappelé M. Péricard.

La présence des adultes dans les établissements doit également être renforcée. A ce titre, le projet de loi de finances pour 1995 prévoit la création de cinquante conseillers principaux d'éducation. Par ailleurs, 30 millions de francs sont prévus pour des « contrats d'association à l'école », destinés à des personnes privées d'emploi, titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur - en priorité, si possible, des personnes ayant une expérience de l'enseignement -, qui seront recrutées selon un principe que nous vous demanderons d'examiner lors de la discussion du projet de loi de programmation.

C'est là, à mes yeux, une mesure utile non seulement pour l'école, mais pour la société tout entière tant nous avons négligé, les années précédentes, de nous interroger sur le statut des hommes et des femmes qui sont au chômage dans notre société, considérant que, dès l'instant où

ils avaient perdu leur emploi, ils étaient condamnés à l'inutilité sociale - conception qui me paraît une faute, peut-être un crime !

Je souhaite que l'on dise clairement que ce n'est pas parce que des hommes ou des femmes ont momentanément perdu leur emploi on n'en ont pas trouvé qu'ils ne sont pas capables d'apporter à la société, notamment aux plus jeunes, une partie de leur expérience, de leur dévouement, de leur attention, de leur générosité et de la formation culturelle et intellectuelle qui a été la leur ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est pourquoi je défendrai cette idée lors de l'examen de la loi de programmation.

Quant à l'organisation, l'éducation nationale doit, en raison de sa dimension, inventer de nouvelles formes d'organisation qui donnent plus de responsabilités au terrain : personnels, établissements, parents et collectivités locales.

Le plus souvent, les bonnes décisions et les bonnes initiatives se prennent de près. C'est pourquoi j'ai confié aux acteurs de terrain la responsabilité de réfléchir à l'organisation de la semaine, qui n'est qu'une partie - je dirais presque mineure - de la très difficile question des rythmes scolaires, de l'emploi du temps, de l'organisation de l'année, de la durée des vacances, de la charge de travail, qui est, à mon avis, excessive. Certains lycéens ont, en effet, un emploi du temps et une semaine de travail qui ne seraient probablement pas acceptés par leurs parents, tant est lourde l'addition des très nombreuses heures de cours et du travail personnel. Aussi me suis-je fixé pour cette année, parmi mes priorités, une réflexion avec tous les partenaires du système éducatif - parents, représentants des élèves et des lycéens, représentants des enseignants et des équipes éducatives - sur les rythmes scolaires, pris dans leur ensemble.

S'agissant de la semaine, nous n'avons pas édicté de règles nationales, car nous pensons que les réalités imposent des besoins différents. Ceux-ci ne sont pas les mêmes pour une école d'une petite vallée pyrénéenne, où les parents habitent tout près et qui, souvent, travaillent sur place, et que pour une école de banlieue, où la contrainte des heures de transport s'impose aux parents qui travaillent. Les besoins sont différents, et l'on ne saurait y apporter les mêmes réponses. Je ne vois pas pourquoi la Rue de Grenelle déciderait uniformément et pour toutes les écoles de France de l'organisation de la semaine scolaire. Cela me paraît dépassé.

M. Jean Glavany. Vous avez changé d'avis ! C'est bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Faire confiance au terrain est encore plus nécessaire pour la gestion des personnels. Gérer l'éducation nationale, c'est d'abord gérer des personnels, dont les rémunérations représentent 95 p.100 du budget total. Rappeler ce chiffre, c'est rappeler le fait que l'on parle toujours de ces femmes et de ces hommes en termes quantitatifs, comme si les problèmes de l'enseignement se résumaient à de seules formules arithmétiques.

Je ne veux, bien sûr, pas sous-estimer l'importance cruciale de ces données quantitatives. J'ai indiqué, par exemple, l'effort accompli en matière de recrutement et

d'encadrement. Il reste que le soin que nous mettons dans l'emploi que nous proposons à ces femmes et à ces hommes doit être renforcé.

Je vous ai déjà dit à de multiples reprises ce que je ressentais à propos des règles d'affectation des enseignants : un jeu dont la règle consisterait à remplir des cases avec des pions sans jamais se soucier des émotions, des attentes, des difficultés que ces hommes et ces femmes rencontrent serait, me semble-t-il, un choix malheureux. Et je souhaite rompre avec ces habitudes - en tout cas avec ce qu'il en reste. Je veux dire par là que l'éducation ignore ce que la plus petite des PME connaît par cœur : le profil personnel, l'adéquation d'un individu à un poste, la gestion prévisionnelle des effectifs, bref tous les rudiments de ce qu'on appelle la gestion des ressources humaines.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. le ministre de l'éducation nationale. Cette ignorance me paraît être la source de bien des dysfonctionnements et de bien des gâchis. Je crois que, dans toute vie professionnelle, lorsqu'un homme ou une femme n'a pas la conscience d'être la personne qu'il faut à l'endroit qu'il faut, il se décourage et n'obtient pas les résultats qu'on pourrait attendre de lui. Dans le cadre particulier de l'école, cela risque en outre de faire tache d'huile parce que c'est l'ambiance de tout un établissement qui risque d'en souffrir. C'est pourquoi la décision que j'ai prise de cesser de nommer des enseignants-débutants sur des postes particulièrement difficiles (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*)...

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles. C'est plus intelligent !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... qui sera en vigueur à la rentrée 1995. Cette décision est, à mes yeux, essentielle. Sauf, naturellement, si l'enseignant est volontaire,...

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles. Et encore !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... ce qui est respectable, voire souhaitable, et ce que, alors, je soutiendrai.

L'enjeu est de trouver la meilleure adéquation possible d'une personne à un emploi, de tenter de concilier l'utilité sociale et l'épanouissement individuel. L'école a tout à y gagner.

Il faut faire aussi confiance au terrain en apportant les moyens d'une réponse locale, de proximité, aux demandes des élèves. Nous savons tous qu'on a tendance à demander trop à l'école. On la rend responsable de situations qu'elle subit, comme le chômage.

Les responsables des établissements ont à connaître des situations de crise financière de familles. Pour donner aux acteurs du terrain les moyens d'intervenir rapidement et de façon souple, nous avons décidé la création d'un Fonds social collégien, qui sera mis en place au 1^{er} janvier 1995, et doté, pour la première année, de 100 millions de francs, dont je souhaite que l'utilisation soit la plus souple possible, afin de faciliter l'intervention des chefs d'établissement et de ne pas compliquer leur tâche. C'est la manière la plus efficace d'intervenir face à des risques de marginalisation, dont les effets sont toujours très rapides.

C'est également dans un souci d'efficacité et d'équité que le Gouvernement a prévu l'allocation exceptionnelle figurant à l'article 23, alinéa 5, de la loi relative à la

famille. Cette allocation est destinée à compenser intégralement toutes les pertes financières que pourraient occasionner le transfert de la gestion des bourses des collèves aux caisses d'allocations familiales et leur changement de forme. Son paiement interviendra dans le courant du mois de janvier 1995.

Je noterai également l'accroissement de 20 millions de francs des crédits de bourses des lycées, et surtout l'augmentation, à laquelle je m'étais engagé, de 32 millions de francs, c'est-à-dire de 12 p. 100 en une seule année, des moyens consacrés aux stages en entreprise des élèves des lycées et des lycées professionnels. Les frais exposés par les élèves à l'occasion de ces stages seront mieux couverts.

Faire confiance au terrain, c'est aussi lui donner les moyens de remplir les missions qui lui sont confiées. Globalement, les crédits de fonctionnement et d'intervention de l'éducation nationale progressent de plus de 270 millions de francs. En particulier, afin de tenir compte de l'augmentation prévisible du nombre de candidats aux examens et aux concours, et notamment de la mise en place du concours spécifique de recrutement des maîtres auxiliaires, les crédits correspondants sont abondés de 92,5 millions de francs.

Cette année, dans les crédits de fonctionnement, l'accent a été mis sur les conditions d'exercice des métiers au sein de l'éducation nationale, avec deux dispositions, dont je souhaite que vous mesuriez l'ampleur.

Première disposition : une augmentation des frais de déplacement de 22 millions de francs, c'est-à-dire de près de 10 p. 100 de ce qui était engagé - avec l'obligation pour les rectorats de gérer désormais ces frais de déplacement sur une ligne particulière, de manière qu'ils ne puissent plus être utilisés pour autre chose, comme le paiement des dépenses de fonctionnement courant.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Seconde disposition : l'accroissement des crédits de formation continue de 10 p. 100 en une seule année. Cette augmentation de crédits est naturellement le reflet de l'attente très grande qui est la nôtre en faveur de la formation continue des enseignants.

Ces augmentations de crédits s'accompagnent d'un changement de politique : une individualisation de la ligne et, pour les MAFPEN, des plans académiques qui doivent s'intégrer dans les orientations définies au niveau national.

La nouvelle organisation suppose de nouvelles méthodes de gestion, qui se fondent sur le principe de responsabilité. C'est particulièrement vrai pour l'administration centrale, où des mesures de simplification et de déconcentration sont prises. C'est pourquoi j'ai mis en place 37 unités de suivi différentes, chargées d'animer et de mettre en œuvre de manière individualisée les mesures du Nouveau contrat pour l'école.

A ces unités de suivi, les partenaires de l'école sont associés. Chaque responsable de chaque unité a passé un contrat avec moi, établi le calendrier, à charge pour lui d'en respecter les termes. La même règle vaut pour les équipes éducatives dans le cadre de l'expérimentation. C'est à cette condition que les mesures du Nouveau contrat pour l'école, qui supposent des modifications de textes réglementaires, aboutiront à des réformes concrètes et effectives.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les grandes lignes du projet de loi de finances pour 1995. J'ai voulu que ce projet de budget soit la traduction fidèle de la politique éducative que nous menons en faveur de

l'égalité des chances, qu'il soit la mise en œuvre scrupuleuse du contrat pour l'école que nous avons passé ensemble.

Aucune personne de bonne foi ne pourra nier l'effort très important accompli en faveur de l'éducation nationale. Je considère que c'est à la fois une satisfaction pour les éducateurs et une satisfaction civique que de voir traduites dans la réalité des orientations validées par tous mais dont on avait pu dire ici ou là qu'elles ne seraient que des promesses vaines.

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1994, M. de Froment, rapporteur spécial de la commission des finances, plaiderait dans sa conclusion pour que le projet de budget pour 1995 accompagne véritablement les réformes que beaucoup appelaient de leurs vœux. Le projet qui vous est soumis apporte la démonstration que ce souhait est exaucé.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. le ministre de l'éducation nationale. Cette école qui se réforme est aussi une école qui retrouve la fierté de ses principes, les principes de la République. Je ne reviendrai pas longuement sur la circulaire que j'ai signée et sur ses effets, qui s'adresse à toutes les manifestations de prosélytisme et de discrimination. Sinon pour dire ceci : les messages de soutien que je reçois émanent le plus souvent de femmes menacées et persécutées de par le monde parce qu'elles veulent affirmer leur liberté.

M. Jean Glavany. Oh ! là ! là !

M. le ministre de l'éducation nationale. Si vous voulez les rencontrer, monsieur Glavany, je me tiens à votre disposition.

M. Jean Glavany. Je les rencontre plus souvent que vous !

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. M. Glavany soutient les intégristes !

M. le ministre de l'éducation nationale. Par tous les canaux, elles nous disent : « Ce que vous faites, vous, la France, est, pour nous, capital. Il faut s'attaquer à la racine du mal. » Et c'est aussi ce que nous disent nombre de jeunes compatriotes musulmans : « Nous sommes croyants, mais nous ne nous reconnaissons pas dans l'extrémisme. Nous voulons être à la fois Français et vivre notre foi. L'intégration, c'est la grandeur de la France. Nous regrettons souvent que l'on ne nous intègre pas davantage. C'est pourquoi nous ne voulons pas d'une rupture de plus. »

Voilà pourquoi nous appliquerons fermement nos principes, ceux de la République, en sachant qu'ils sont libérateurs pour tous, en France et dans le monde qui nous regarde.

Je souhaitais vous dire que la fierté de ce que nous sommes, de nos principes et de nos valeurs,...

M. Jean Glavany. Lesquelles ?

M. le ministre de l'éducation nationale. ...c'est aussi une condition du progrès de l'école de la République. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Vous avez raison, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, on vous accordera volontiers une vertu, celle de faire contre mauvaise fortune bon cœur. Au début de l'année, vous avez en

effet réussi le prodige de dresser contre votre gouvernement, encore tout neuf, une des plus importantes manifestations pour la défense du système public d'éducation, du système laïque d'éducation...

M. Jean Glavany. Enfin, le mot est prononcé !

M. Guy Hermier. ... - un mot qui, manifestement, vous écorche les lèvres puisque vous ne le prononcez jamais -, et l'obtention des moyens nécessaires à son développement, à sa modernisation et à sa rénovation. Ce fut ensuite au tour des jeunes de se lever contre les contrats d'insertion professionnelle, légitimement ressentis comme une insupportable discrimination à leur égard.

Ces puissants mouvements vous ont contraint à effectuer, des reculs souvent significatifs. Vous et votre gouvernement avez dû remballer l'abrogation de l'article 69 de la loi Falloux ainsi que le SMIC-jeunes, du moins sous la forme du CIP. Vous avez proposé, sous le sigle de Nouveau contrat pour l'école, 155, puis 158 propositions qui portent la marque de ces luttes, même si elles continuent de s'inscrire dans l'objectif affiché de la droite de déréglementer de la dimension publique du système français d'éducation.

Et puis, alors qu'il n'était pas du tout dans vos intentions de proposer une loi de programmation pour l'école, vous avez dû, après une longue résistance, en concéder le principe. Son élaboration a été manifestement difficile, très difficile, dans un contexte de compression drastique des dépenses publiques imposée, avec le consentement du Gouvernement, par la Commission de Bruxelles, en conformité avec la logique du traité de Maastricht.

Vous venez de sortir cette loi de programmation de votre chapeau, lors des discussions avec les organisations syndicales, quelques jours avant ce débat, dans l'espoir sans doute que quelques effets d'annonce feraient passer la pilule amère de votre budget. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Pierre Lequiller. N'importe quoi !

M. René Couanau. Il ne changera jamais !

M. Guy Hermier. Car votre budget, monsieur le ministre, puisque c'est de lui que nous discutons, lui que nous devons voter aujourd'hui, ne fait franchement pas le compte, pas plus d'ailleurs, et j'y reviendrai, que ce que nous pouvons savoir de votre loi de programmation.

Et je ne le dis pas par une sorte de facilité d'opposition. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Pierre Lequiller. Bien sûr que non !

M. René Couanau. Nous n'y avons pas pensé une seconde ! *(Sourires.)*

M. Guy Hermier. Laissez-moi finir, messieurs de la droite ! Je vous ai d'ailleurs vu parfois céder à ce travers !

Ce n'est pas, disais-je, par une sorte de facilité d'opposition qui conduit à demander toujours plus, en matière budgétaire, au gouvernement en place.

Le budget est toujours l'heure de vérité d'une politique. Or, je le pense très sincèrement, le vôtre révèle des choix qui ne répondent pas aux besoins essentiels de formation du pays comme à l'exigence de développer l'acquis d'une école publique pour tous, qu'a exprimée avec force le mouvement populaire et de la jeunesse au début de cette année.

L'ampleur de ces mouvements tient, en effet, pour une large part, à ce que la formation est devenue un enjeu majeur de société. A notre époque, les problèmes

d'emploi qualifié, de type de croissance, de changements dans le travail, de maîtrise des mutations techniques, de culture scientifique, de démocratie, sont tels qu'ils exigent un essor sans précédent de la formation des hommes. Notre pays est ainsi confronté - vous avez rapidement retracé l'histoire de notre système éducatif - à un défi de même taille que lorsqu'il a fallu poser les fondements de l'école obligatoire, à la fin du siècle dernier, ou jeter les bases de l'école pour tous, après la Seconde Guerre mondiale.

Du même pas, les mouvements du début de l'année ont exprimé l'attachement profond de notre peuple à l'existence et à l'essor d'un service public d'éducation qui demeure une dimension fondamentale de l'originalité française, dans la mesure où, malgré la crise et des ségrégations renforcées, il continue d'être un moyen de promotion pour le plus grand nombre.

C'est au regard de cet enjeu et de cette exigence que nous sommes conduits à porter un jugement sévère sur votre budget.

Il n'est tout d'abord pas du tout à la mesure des besoins de formation de la jeunesse et du pays. En hausse de 4,3 p. 100, il ne comporte que 2,9 p. 100 de mesures nouvelles, celles qui engagent l'avenir; les mesures prévues au titre du Nouveau contrat pour l'école représentent seulement 650 millions sur un total de 262,2 milliards.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Les prix n'augmentent que de 1,8 p. 100 !

M. Guy Hermier. J'ai évoqué les enjeux, monsieur le rapporteur, il ne s'agit pas simplement de faire la comparaison avec l'augmentation du coût de la vie.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Avec vous, monsieur Hermier, c'est la logique du toujours plus !

M. Guy Hermier. Vous verrez à la fin de mon intervention que mes propos seront encore plus excessifs, mais à la hauteur des ambitions nécessaires pour le système éducatif !

Dans le primaire, c'est l'austérité sur toute la ligne...

M. le ministre de l'éducation nationale. Trente mille élèves de moins !

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Les effectifs diminuent !

M. Guy Hermier. ... puisque aucune création d'emploi n'est prévue et que presque tous les crédits affectés au premier degré sont à la baisse. Cela va jusqu'à la suppression de l'indemnité de première affectation pour les professeurs d'endémie dans les départements déficitaires, notamment ceux de la région parisienne, ce qui soulève une légitime émotion. Comment développer, de cette façon, la scolarisation des enfants de deux ans, en premier lieu dans les ZEP, et améliorer les conditions d'enseignement et de réussite des enfants ?

Dans le second degré, ce ne sont pas 1 165 postes, mais seulement 751 qui seront créés. Aucune mesure n'est prévue pour l'accueil des nouveaux élèves alors qu'il faudrait 1 300 emplois pour maintenir le taux d'encadrement actuel. Les crédits d'investissement sont en baisse, ce qui compromet la nécessaire rénovation des établissements.

Pour l'éducation physique et sportive, vos engagements concernant la quatrième heure en sixième et l'option EPS au lycée exigeraient la création de plus de 2 000 postes. Ceux-ci ne sont manifestement pas au rendez-vous.

Vous réduisez par ailleurs de 15 p. 100 les allocations d'enseignement - très importantes à nos yeux -, au risque de casser la dynamique enclenchée en 1989, qui a

permis d'augmenter de 50 p. 100 en cinq ans le recrutement de nouveaux enseignants. C'est grave quand d'énormes besoins d'enseignants se profilent pour les années à venir et qu'on ne recrute que 13 000 nouveaux enseignants par an, alors qu'il en faudrait au moins 17 000.

Quant aux ATOS, alors que leur solde d'emplois est négatif depuis plusieurs années, des postes sont à nouveau supprimés. La précarité s'accroît considérablement et 30 p. 100 des personnels de services administratifs sont sous statut précaire. Le recours massif aux CES remet en cause le niveau de recrutement et le statut de la fonction publique.

La situation est tout aussi préoccupante pour les assistantes sociales et les infirmières. J'ajoute que, en plus de leur insuffisance, le transfert de la gestion des bourses aux caisses d'allocations familiales se traduit souvent par l'exclusion d'un certain nombre de familles de cette prestation.

Sans parler de la sécurité qui, après tant de débats, de polémiques et de promesses, ne bénéficie pas des crédits nécessaires pour une amélioration significative.

Dans ces conditions, votre budget, monsieur le ministre, ne permet pas à notre pays de relever les défis de la quantité, de la qualité - vous n'avez abordé que ce thème -, de l'égalité, dans une école réellement ouverte à tous et où chacun puisse enfin trouver sa propre voie de réussite, ce qui est sans aucun doute la grande affaire de cette fin de siècle.

D'autant que, contrairement à la formidable exigence du 16 janvier, vous continuez de porter, il est vrai plus insidieusement, des coups au service public d'éducation. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Yves Marchand. Oh !

M. René Couanau. Il avait annoncé qu'il serait excessif !

M. Guy Hermier. Ainsi, le budget de l'enseignement privé augmente nettement plus vite que la moyenne, la part des mesures nouvelles étant 2,5 fois plus élevée que dans l'enseignement public.

M. le ministre de l'éducation nationale. Ce sont les accords Lang-Cloupet !

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. C'est l'application des engagements de M. Lang !

M. Guy Hermier. Parlez-en à d'autres !

M. le ministre de l'éducation nationale. Oui, mais il fallait le dire !

M. Guy Hermier. Ainsi 1 150 contrats nouveaux de maîtres sont annoncés, dont 700 pour le recrutement de maîtres du privé, au moment même où, je le répète, on taille dans les allocations d'enseignement du public.

Divers chapitres, comme le forfait d'externat ou la revalorisation des personnels, sont abondés à hauteur de 540 millions de francs.

Dans le même temps, vous sacrifiez la formation professionnelle dans le cadre du service public, comme en témoignent les suppressions massives de postes dans les lycées professionnels, la disparition de 130 d'entre eux en trois ans, le blocage du recrutement des professeurs et donc des perspectives d'intégration des auxiliaires. L'auxiliaire dans ce secteur est le plus élevé de tout le système éducatif, puisqu'il atteint un effectif de 11 700, soit 18 p. 100.

Manifestement, vous avez la volonté de substituer à la formation professionnelle dans le cadre du service public d'autres formules, comme la multiplication des mesures dites d'insertion ou la voie de l'apprentissage, qui soumettent plus encore cette dimension essentielle de la formation aux tutelles patronales et laissent le champ libre à tous ceux qui veulent investir ce terrain rentable. Cet abandon, qui traduit la volonté de concrétiser rapidement la loi quinquennale sur l'emploi et la formation professionnelle, met gravement en cause l'avenir d'un grand nombre de jeunes et, au bout du compte, la cohérence nationale.

Enfin, les dotations que l'Etat verse aux régions et aux départements, la DRES et la DDEC, connaissent une progression ralentie, de 3,3 p. 100 contre 4,74 p. 100 en 1994.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Les prix augmentent moins vite !

M. Guy Hermier. Alors que les collectivités locales sont écrasées par les transferts de charges sans compensation, ce freinage ne peut qu'accentuer les disparités sur le territoire national.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Vous êtes démagogique !

M. Guy Hermier. Allez en parler aux maires !

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Je suis président de conseil général, j'en sais quelque chose !

M. Guy Hermier. Allez en parler à l'Association des maires de France !

Là encore, ces orientations sont graves de conséquences dans la mesure où elles mettent en cause l'unicité et la dimension nationale de notre service public d'éducation.

Vous allez sans doute nous rétorquer que votre loi de programmation pour l'école va en partie répondre à ces critiques. Nous en discuterons plus précisément lorsque nous aurons tous les éléments en main.

Mais, pour ce que nous en connaissons, il est clair que si la pression des parents, des jeunes, des personnels vous a contraint à décider, pour la première fois, d'élaborer une loi de programmation pour l'école, celle-ci ne fait pas non plus le compte, n'est pas l'outil dont le service public d'éducation a besoin pour son développement.

D'un montant, à ce qu'on nous dit, d'environ 14 milliards de francs en cinq ans, cette loi de programmation laisse manifestement de côté des secteurs entiers de l'éducation, comme l'enseignement supérieur.

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous ne parlons pas de l'enseignement supérieur ! Nous nous occupons aujourd'hui de l'enseignement scolaire !

M. Guy Hermier. Il s'agit tout de même de la formation !

De plus, cette loi fait l'impasse sur la planification des recrutements d'enseignants, la situation des personnels, la sécurité des établissements, et se présente, si j'ai bien compris, comme un projet définitivement bouclé.

Cela n'est à l'évidence pas à la mesure de l'enjeu éducatif. Quatorze milliards de francs en cinq ans, c'est la moitié des 28 milliards que le budget du travail consacre aujourd'hui en un an aux exonérations qui conduisent à des contrats d'insertion sans qualification.

Selon les premières estimations syndicales - je vais vous donner satisfaction, monsieur le rapporteur -, c'est au moins 80 milliards de francs, et sans doute près de 100 milliards, qu'il faudrait dégager sur cinq ans pour mettre à niveau notre service public d'éducation.

M. René Couanau. C'est peu !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est trop peu, monsieur Hermier ! Votre ambition n'est pas suffisante !

M. Guy Hermier. Utopique, me direz-vous ? Mais 100 milliards, c'est le coût du percement du tunnel sous la Manche,...

M. René Couanau. Ah !

M. Guy Hermier. ... c'est un peu plus que les 71 milliards qui vont être engloutis dans la construction d'un porte-avions,...

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Nous y voilà !

M. Guy Hermier. ... c'est à peine un peu moins que les 132 milliards accordés à fonds perdus aux entreprises, en trois ans, sous prétexte de développer l'emploi, alors que le nombre des chômeurs a, dans le même temps, progressé de 450 000.

Dépenser 100 milliards en cinq ans, soit 20 milliards par an, c'est consacrer 0,3 p. 100 de plus des richesses produites chaque année à la formation. Ce n'est pas un luxe quand on sait que, lorsque notre pays dépense un franc par élève scolarisé, tous niveaux confondus, l'Allemagne dépense 1,30 franc, la Suède 1,40 franc et les États-Unis 1,50 francs. Et puis, au moment où tous les pays développés réduisent leurs dépenses d'armement, vous et votre majorité venez de voter une loi de programmation militaire d'un montant de 613 milliards : 613 milliards pour le surarmement, 14 milliards pour l'école, voilà toute votre politique !

C'est d'une tout autre logique que le pays a besoin, d'une logique qui fasse de l'investissement éducatif une réelle priorité. De 1950 à 1978, le budget de l'éducation nationale est passé de 2 p. 100 à 3,3 p. 100 des richesses produites. Aujourd'hui, il stagne à 3,6 p. 100 du PIB. Ainsi, malgré les contraintes de l'après-guerre et le coût des guerres coloniales, le pays a su, dans les années 50 et 60, trouver les ressources pour développer son appareil de formation et soutenir sa croissance. C'est un même effort, un effort de l'Etat comme des entreprises, qui est aujourd'hui nécessaire pour porter à 5 p. 100 de la richesse produite l'effort de la nation en matière de formation.

C'est l'exigence que manifestera la journée d'action qui se prépare pour le 19 novembre, dans le prolongement de celle du 16 janvier, et à laquelle nous apportons tout notre soutien.

Le groupe communiste a donc de fortes raisons, monsieur le ministre, des raisons d'avenir, de voter contre votre budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste).

M. Jean Glavany. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme Simone Rignault.

Mme Simone Rignault. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, peu de débats nous ramènent autant à l'essentiel que celui qui porte sur l'école. L'école ne peut à elle seule tout traiter, tout couvrir ; elle n'y a d'ailleurs pas vocation. Son champ d'action n'est pas infini, mais sa portée est immense. Ce que l'action sociale, les services de l'emploi, et malheureusement trop souvent la police et la justice ne parviennent à apaiser, l'école aurait peut-être pu le prévenir. La place de l'école, c'est un vrai choix de société.

Quels moyens lui accorder ? Sur quelle période ? Sous quelles formes et à quelles fins ? Telles sont les questions que vous vous êtes sans doute posées, monsieur le ministre, au moment de préparer votre budget. Telles sont nos préoccupations au moment de l'examiner.

La collectivité nationale, tous financeurs confondus, a consacré 507 milliards de francs à l'éducation en 1993. Cette dépense intérieure pour l'éducation a progressé plus vite que le PIB depuis vingt ans. Aujourd'hui plus que jamais, le système éducatif reste une priorité de la société française et votre budget nous montre que c'est une priorité pour l'Etat.

Avec 262 milliards de francs prévus pour l'enseignement scolaire en 1995, vous consacrerez environ 20 000 francs à chaque élève du primaire et un peu plus de 39 000 francs à chaque élève du second degré. Cette dépense par élève est plutôt modérée, à l'échelle du reste de l'Europe communautaire. Mais elle est aussi une dépense à haut rendement compte tenu de la forte scolarisation qui caractérise notre pays et de la qualité des services rendus en termes de progression de la croissance.

L'effort budgétaire consenti cette année traduit la volonté de conserver la priorité pour l'école tout en assurant la mise en œuvre des premières mesures du Nouveau contrat pour l'école.

Si l'attente de l'opinion publique est réelle et intense, celle des enseignants l'est plus encore. Dans le sondage réalisé par la SOFRES en mai dernier, à la veille de la présentation du nouveau contrat, 83 p. 100 des enseignants interrogés se déclaraient favorables aux mesures proposées, 69 p. 100 les estimaient susceptibles d'améliorer efficacement le système éducatif, mais 67 p. 100 d'entre eux se montraient sceptiques quant à la mise en œuvre effective de ces mesures.

Dès la rentrée de 1994, vous avez décidé d'appliquer immédiatement cinquante mesures du Nouveau contrat et vous vous engagez à financer en totalité celles qui interviendront au cours de l'année 1995. Nous vous en félicitons.

Vous aviez défini cinq priorités dans ce contrat et les options retenues ici en sont, bien sûr, le reflet :

En premier lieu, pour mieux définir les missions et renforcer l'adhésion du public, vous mettez en place des instances de concertation, comme le médiateur du rectorat ou encore la future « école des parents ».

En deuxième lieu, la priorité donnée au fondamental pour réduire les inégalités est fort heureusement affirmée. Elle se traduit par l'organisation des études dirigées de trente minutes à l'école élémentaire, par la création d'un observatoire de la lecture et par le dispositif de consolidation au collège.

En troisième lieu, l'accueil et la promotion de la diversité au lycée seront facilités par la rénovation pédagogique et l'amélioration du taux d'encadrement dans les établissements, notamment dans les zones sensibles et les DOM-TOM, où la poussée démographique le justifie.

En quatrième lieu, vous faites confiance au terrain dans la nouvelle politique de gestion et préservez des solidarités essentielles en choisissant d'appliquer intégralement le moratoire sur les fermetures de classes et en confortant le réseau des écoles rurales.

Enfin, dès maintenant, l'ouverture sur l'avenir se traduit par le renforcement des moyens matériels pédagogiques audiovisuels ou informatiques. Nombre d'écoles ont déjà pris des initiatives dans ce sens, y compris en milieu rural. J'en ai visité plusieurs dans mon département, celui de la Nièvre, à la rentrée dernière. Vous les encouragez et nous vous en remercions.

Pour autant, la réforme entreprise requiert la mise en œuvre d'un effort continu. Elle soulève, comme toute réforme, la question cruciale de la séquence et de l'intensité selon lesquelles seront prises les mesures prévues. Faut-il agir par concentration excessive des moyens ? Faut-il plutôt engager un effort financier équilibré et simultané dans chacune des grandes orientations qui ont été définies ?

Quelques réflexions me semblent susceptibles d'orienter cette démarche.

Afin de donner la priorité au fondamental et réduire les inégalités, il est nécessaire de promouvoir la prévention et le dépistage précoce des difficultés. Ainsi que vous le savez, monsieur le ministre, je suis personnellement attachée à cette question. J'ai toujours considéré qu'un effort particulier devait se porter sur l'enfant de cinq à sept ans, à l'âge où tout se prépare, aussi bien le parcours scolaire que les chances professionnelles.

Comment évolueront les réseaux d'aide aux enfants en difficulté ? Subsisteront-ils sous leur forme actuelle ?

Qu'est-il prévu pour rendre plus attractif le métier de psychologue scolaire ? Ces personnels auront-ils enfin un statut ?...

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis. Oui : enfin !

Mme Simone Rignault. Si oui, de quel type ? Qu'est-il prévu pour les chefs d'établissement, notamment pour les directeurs d'école dont le recrutement, si rien n'est fait, risque peu à peu de se tarir ?

Je m'interroge aussi sur la meilleure voie à emprunter pour réinstaller l'école dans sa mission d'éducation du citoyen, d'explication et de développement du sens critique.

Que peut faire l'école pour éduquer le jeune téléspectateur assailli par les violences quotidiennes du petit écran ?

Que peut faire l'école pour expliquer au collégien qu'une circulaire, qui défend la liberté de pensée et de croyance dans le service public, n'est pas destinée à censurer la différence ?

A l'heure où le chômage de désadaptation grandit parmi les jeunes et où des options créées restent très méconnues, comment réorienter le collège vers une meilleure valorisation des filières professionnelles ?

Comme l'inspection générale de l'éducation nationale dans son dernier rapport, je m'interroge sur le manque d'évaluation des actions pilotes à l'école, ou encore sur le recours, parfois excessif et mal maîtrisé, aux « intervenants extérieurs », ainsi que sur l'émiettement du temps scolaire.

Pour que les élèves, tous les élèves de notre école, puissent bénéficier des meilleures conditions de travail, je souhaite enfin savoir comment les mesures d'urgence destinées à pallier la vétusté de certains établissements seront relayées par l'action du nouvel observatoire national pour la sécurité.

Des réponses apportées à ces quelques interrogations dépendra sans doute la remise en marche de l'ascenseur social que l'école de la République avait su animer pendant des décennies.

Faut-il se résigner à entendre éternellement ceux qui s'émerveillent avec nostalgie sur ce que Frédéric Mistral appelait le « temps d'avant » ?

N'est-il pas indécent de s'épancher sur la disparition de l'âge d'or ?

Peut-on continuer à s'indigner sans contribuer à l'interrogation, voire au désespoir des jeunes, des parents et des enseignants, quant à nos intentions et à notre capacité à recréer les conditions d'une école totalement performante ? Je ne le crois pas. Parce que le monde a changé, notre école doit relever de nouveaux défis, sans toutefois s'écarter de sa mission principale.

Votre budget de 1995 manifeste une volonté, celle d'enclencher un processus de réforme équilibré : équilibré dans sa portée, parce que l'éducation nationale est une grande et vieille maison ; équilibré dans sa mise en œuvre parce que ce budget s'inscrit dans le contexte d'une nécessaire maîtrise de la dépense publique. C'est grâce à ce savant dosage de prudence et d'audace que nous recouvrons l'espoir d'avancer véritablement.

Pour que l'école de France soit à nouveau une référence, pour que l'on mette enfin un terme à la morosité, au doute et au défaitisme ambiant, pour vous permettre, à vous, de travailler, et à des millions d'élèves de construire leur avenir, nous vous accordons, monsieur le ministre, notre confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. Monsieur le ministre, il est très difficile de parler de votre budget après vous avoir écouté. Vous avez été tellement content de vous que l'on a des scrupules à ramener le débat sur terre ! Vous avez employé de si grands mots que l'on est désolé de mettre vos belles idées en contradiction avec vos actes ! Vous annoncez tant de bonnes nouvelles que l'on est navré de relever qu'elles ne se sont pas traduites dans le budget que vous nous présentez ! Vous annoncez tant de zones de lumière que l'on a quelque réticence à parler des zones d'ombre, qui sont pourtant nombreuses ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Pardonnez ceux d'entre nous qui se croient obligés de le faire malgré tout, en vous rendant cependant hommage pour votre constance. (*Sourires.*)

Je m'explique : votre discours comportait tant de passages identiques, pratiquement mot pour mot, tant de phrases ressemblantes à celles que vous aviez déjà prononcées à la Sorbonne lors du débat sur le Nouveau contrat pour l'école que l'on est un peu ébahi devant une aussi grande rationalisation du travail ministériel.

Pour commencer, je m'interrogerai sur la transparence du budget de 1995 et sur le sens de notre mission de contrôle.

Comment y voir clair ? Le « bleu » budgétaire n'est pas d'ordinaire un document simple à analyser. Mais il se trouve que les responsabilités que nous avons exercées les uns et les autres nous permettent de faire une telle analyse.

Mme Bernadette Issac-Sibille. C'est une chance !

M. Jean Glavany. Toutefois, les changements de structures qui sont intervenus cette année et dont se plaignent de nombreux partenaires sociaux rendent cette analyse difficile. Quand je parle de « changements de structures », c'est pour modérer la sévérité de mon propos, car il ne faudrait pas faire beaucoup d'efforts pour percevoir dans ces changements des camouflages.

D'autre part, l'attribution de la gestion d'une partie des bourses aux caisses d'allocations familiales, qui n'avaient rien demandé, s'apparente bel et bien à une débudgétisation qui se double d'une grave incohérence de gestion : les CAF ne savent pas trop bien comment elles

feront face à ces nouvelles charges, sans parler des nouveaux modes de calcul qui font craindre le pire pour les plus défavorisés des boursiers scolaires.

Enfin, s'il est vrai que la gestion déconcentrée des postes dans les rectorats constitue un progrès et reflète une meilleure adaptation au terrain, elle se traduit, faute de moyens, par une incapacité réelle des rectorats à appliquer dans de bonnes conditions les initiatives ministérielles, ce qui les met souvent en contradiction avec les priorités du ministère et les décisions du Parlement.

Nous en avons parlé en commission et vous aviez l'air assez d'accord. Cependant, quand il y a des marges de manœuvre, on peut à la fois engager une politique volontariste et affronter la situation du terrain et les disparités locales, notamment en termes d'effectifs. Mais quand il n'y a plus de marges, on fait l'un ou l'autre, et encore !

Lorsqu'on ajoute à cela la multiplication des postes en surnombre, sans création budgétaire véritable, sans consolidation, comme l'on dit, alors le flou devient absolu. On ne sait plus très bien de quoi l'on parle.

Je ne prendrai qu'un seul exemple : pourquoi les postes supplémentaires que vous nous avez annoncés au printemps dernier pour la rentrée de 1994 ne sont-ils pas consolidés dans le budget dont nous parlons ?

Le décalage va tellement croissant entre les postes créés en surnombre, à crédit ou en redéploiement et ceux qui sont réellement prévus dans le « bleu » que le Parlement se voit retirer toute sa capacité de contrôle.

Nous avons rencontré les représentants d'organisations syndicales, à qui vous avez déclaré, ce dont elles se sont émues auprès de nous : « L'important, c'est que les parlementaires ne le voient pas »...

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous mentez !

M. Jean Glavany. Non, je ne mens pas !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il n'y a qu'un mot pour vous répondre : mensonge !

M. Jean Glavany. Monsieur le ministre, vous devriez faire attention à ce que vous dites car il s'agit là d'un mot grave !

Nombre d'entre nous ont été choqués par les propos que vous avez tenus aux organisations syndicales. De même, en commission, et plusieurs députés pourraient en témoigner, vous nous avez dit que vous souhaitiez qu'il ne ressorte pas du procès-verbal de la réunion que vous aviez conclu un accord avec M. Sarkozy vous permettant de créer plus de postes pourvu que cela ne se voie pas dans votre budget.

Plusieurs parlementaires en ont été les témoins. (*M. le ministre fait un geste de dénégation.*)

Vous ne pouvez pas le nier, monsieur le ministre, ou alors on ne sait plus de quoi l'on parle !

J'affirme que de telles pratiques posent un problème quant au contrôle démocratique des documents budgétaires. Aujourd'hui, les droits du Parlement sont bafoués d'une telle manière...

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

M. Jean Glavany. Si vous retirez le mot « menteur », qui était très choquant...

M. le ministre de l'éducation nationale. Je voudrais vous répondre d'une phrase.

M. le président. Monsieur Glavany, acceptez-vous que M. le ministre vous interrompe ?

M. Jean Glavany. Son intervention sera sans doute déqualifiée de mon temps de parole ?

M. le président. Assurément !

M. Jean Glavany. Dans ces conditions, j'accepte.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'accord de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Glavany, je n'ai évidemment jamais prononcé la phrase que vous avez rapportée...

M. Jean Glavany. Des parlementaires ont été témoins !

M. le ministre de l'éducation nationale. D'abord, je n'ai jamais dit aux organisations syndicales qu'il fallait que les députés n'y voient pas clair !

Pour ce qui est de la commission, je me suis expliqué devant elle sur l'engagement que je prenais de continuer la transformation des heures supplémentaires en emplois. J'ai précisé que cette continuation n'était pas explicitement mentionnée. Pourquoi ? Parce que son financement s'opère à budget constant. Cependant, les crédits nécessaires sont inscrits et le processus se poursuivra. Telle est l'explication que j'ai apportée à la commission.

En tout cas, je démens formellement avoir dit à quelque organisation syndicale que ce soit que le Gouvernement voulait dissimuler quoi que ce soit au Parlement ! C'est d'ailleurs tout le contraire, puisque, je le répète, des heures supplémentaires seront pour la deuxième fois - la première ayant eu lieu en février dernier - transformées en emplois dans le courant de l'année. Je tiendrai mon engagement.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean Glavany. C'est votre parole contre la leur. Alors, tout cela, nous l'aurions inventé ? Vous ne nous auriez pas dit ce que vous nous avez dit en commission ?

Il y a un problème de principe. Nous pourrions nous entendre sur une méthode très simple : il conviendrait tout simplement d'imposer un vote de régularisation annuelle afin de garantir les décisions du Parlement et de rendre transparent le contrôle des décisions budgétaires. C'est une nécessité absolue.

M. le ministre de l'éducation nationale. Là dessus, je suis d'accord !

M. Jean Glavany. Tellement d'accord que vous ne le faites pas !

M. le ministre de l'éducation nationale. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. Jean Glavany. Vous avez affirmé, avec cette vanité que beaucoup vous reconnaissent, la fin du double langage entre le discours et la réalité. Si seulement c'était vrai !

Vous vous êtes déclaré « choqué » - je vous cite - que l'on envoie des enseignants sans expérience dans les ZEP. Votre réaction était sûrement très louable, mais savez-vous que, dans le même temps, et tous les témoignages le confirment, le nombre de ces enseignants augmente ? *(M. le ministre fait un signe de dénégation.)*

Vous déclarez vous engager dans « la lutte contre l'inégalité face à l'école », mais vous laissez la situation se détériorer dans les ZEP. Là où le nouveau contrat pour l'école prévoyait un meilleur accueil en primaire, des classes de vingt-cinq élèves et la présence plus importante d'adultes au sein des établissements, l'absence de création d'emplois tant d'enseignant, de surveillant que de personnel ATOS ne vous permet pas de tenir le moindre de ces engagements.

Vous déclarez lutter contre les inégalités mais, d'une part, vous recréez une sixième de consolidation, qui peut être la meilleure comme la pire des choses s'il s'agit d'un

retour au système des classes de niveau, et, d'autre part, vous avez recréé avec M. Giraud, par le biais de la loi quinquennale, les filières d'apprentissage dont on sait pertinemment qu'elles perpétuent et même aggravent les inégalités.

Vous disiez à l'instant que vous prétendiez poursuivre la transformation des heures supplémentaires en emplois. En réalité, ce sont des « emplois à crédit » qui se généralisent avec, de fait, une précarisation des enseignants concernés.

Tout cela est d'autant plus choquant qu'à l'heure où l'emploi est soi-disant la priorité du Gouvernement, ce sont plus de 8 000 maîtres auxiliaires - soit 3 000 de plus que l'an passé - qui se retrouvent au chômage. Parmi ceux-là, précaires parmi les précaires, les étrangers sont traités de façon choquante et parfois même scandaleuse.

Au mépris de leur qualification et de leur expérience, au mépris du modèle d'intégration qu'ils représentent aux yeux des jeunes des quartiers défavorisés dans lesquels ils acceptent, pour la plupart, de travailler, on les décline, on les rejette, on les expulse !

Ces mesures sont discriminatoires et sont une insulte aux valeurs qui fondent notre modèle d'intégration, laïque et républicain.

Nous ne voudrions pas que la rue de Grenelle se transforme en une annexe du ministère de l'intérieur chargée de l'expulsion des écoliers et des enseignants étrangers.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. N'importe quoi !

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Tout ce qui est excessif est insignifiant !

M. Jean Glavany. Peut-être devrait-on s'adresser à M. Pasqua puisque ce sont désormais les préfetures qui décident si un maître auxiliaire étranger peut ou ne peut pas enseigner. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

C'est une réalité qui est choquante et que je tiens à rappeler parce qu'elle est contraire à notre grande tradition universitaire.

Malgré cette pratique incessante du double langage et l'écran de fumée que constitue le budget de 1995, les décisions qui sont prises concrètement ne prêtent pas, quant à elles, à confusion.

Il s'agit, pour la deuxième année consécutive, d'un abandon de la priorité à l'éducation. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Le budget de 1995, contrairement à ce que vous nous dites, est bien le budget des rendez-vous manqués.

Je ne m'attarderai pas sur des chiffres que tout le monde connaît et qui ont été rappelés il y a quelques instants par nos collègues rapporteurs. Mais tout de même, écoutez la différence !

M. Pierre Lequiller. Exprimez-vous avec plus de conviction !

M. Jean Glavany. Monsieur le ministre, vous n'augmentez les crédits que de 4,3 p. 100 alors qu'ils augmentaient de 7 p. 100 en 1993 et de plus de 40 p. 100 de 1988 à 1993...

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Cependant, vous trouvez que les déficits sont trop importants. Il faudrait savoir !

M. Jean Glavany. En ce qui concerne les déficits, vous allez bientôt pouvoir faire la leçon au monde entier !

Monsieur le ministre, vous ne créez que 751 postes - je dis bien : 751 et pas un de plus - contre 2 026 dans le budget de 1994, soit une baisse de 62 p. 100. Elle est belle, la priorité ! De 1988 à 1993, on créait près de 11 000 postes par an en moyenne !

Trois exemples me semblent illustrer la sous-estimation des besoins de créations d'emplois.

On nous dit que « 1 000 emplois de certifiés seront créés à la rentrée de 1995 dans le cadre de la sixième de consolidation. » Or aucun emploi n'est prévu pour les autres niveaux. Et si les effectifs des élèves baissent dans les collèges, ils augmenteront à la rentrée de 1995 de 12 000 à 15 000 élèves dans les lycées. Cela aurait dû conduire à créer, compte tenu également du surcoût lié à l'ouverture d'établissements nouveaux, au moins 1 300 emplois.

Finalement, ou bien les 1 000 emplois annoncés seront affectés aux classes de sixième et la situation se dégradera dans les autres niveaux, en particulier dans les lycées, ou bien les recteurs les affecteront à l'accueil des élèves supplémentaires et la sixième de consolidation ne pourra être mise en place. C'est à propos d'exemples de ce genre que l'on peut se convaincre que la ratification par le Parlement permettrait chaque année de voir clair sur la mise en œuvre véritable des réformes.

Telle est donc la réalité concrète incontournable que je vous mets au défi de démentir.

De plus, vous justifiez l'absence de création de postes pour le primaire par une légère baisse des effectifs. Mais ce postulat s'oppose, d'une part, à la prise en compte de l'augmentation de la scolarisation des moins de trois ans et, d'autre part et surtout, aux différences d'évolution des effectifs des zones urbaines par rapport aux zones rurales, combinées au moratoire de fermeture des écoles rurales qui, en contrepartie, alourdit la charge sur l'urbain quand les postes nécessaires ne sont pas créés.

Déjà, la rentrée 1994 a connu de nombreux cas de classes maternelles surchargées comportant plus de trente élèves par classe ou d'enfants de deux ou trois ans en liste d'attente pour être scolarisés dans des banlieues défavorisées, là où les besoins sont les plus importants. Dans le même temps on maintenait, non sans démagogie parfois, des écoles rurales pour deux élèves, vous le disiez vous-même en commission, monsieur le ministre, et ces propos méritent qu'on y regarde de plus près.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. On appréciera vos propos à leur juste valeur dans les départements défavorisés !

M. Jean Glavany. Je rejoins M. Péricard quand il dit qu'une trop forte baisse des effectifs n'est pas bonne pour les enfants, qui ont besoin d'émulation, qui ont besoin de pouvoir jouer au football dans la cour de récréation. Maintenir des classes de deux, trois, quatre ou cinq élèves, c'est donc un mauvais service à leur rendre. Cela dit, parallèlement, on maintient des classes de plus de trente.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Je le dirai aux intéressés !

M. Jean Glavany. Je suis désolé, si vous voulez faire de la démagogie, je ne serai pas au rendez-vous !

Je ne prendrai qu'un exemple concret, en banlieue parisienne, celui d'Epinaux-sur-Seine où l'on vient de fermer deux classes dans des écoles maternelles classées en ZEP, ce qui porte respectivement le nombre d'élèves par classe à vingt-huit et vingt-neuf.

M. Pierre Lequiller. On peut toujours trouver des exemples !

M. Jean Glavany. Mais je peux en trouver beaucoup d'autres qui montrent bien que les belles intentions, que nous partageons pour certaines, sont bien éloignées des réalités concrètes.

Voilà donc une nouvelle preuve du décalage permanent entre vos déclarations d'intention, monsieur le ministre, et la réalité des faits auxquels sont quotidiennement confrontés les enfants, les enseignants et les familles.

Enfin, osez-vous démentir qu'aucun emploi de documentaliste n'est créé alors que le fameux « Nouveau contrat », qui prévoit un documentaliste par établissement, devait conduire à créer une partie des 700 emplois nécessaires à la réalisation de cet objectif ? Osez-vous démentir l'absence de créations de postes de conseiller d'orientation alors que cinquante créations d'emploi auraient dû être prévues au projet de budget pour 1995 ainsi qu'un prérecrutement de 250 conseillers d'éducation ?

Enfin, osez-vous démentir l'absence, pour la deuxième année consécutive, de créations de postes de maître d'internat ou surveillant d'externat et l'insuffisance notoire de créations de postes d'ATOS ? Tout cela est en contradiction flagrante avec votre volonté d'augmenter la présence des adultes dans les établissements, notamment ceux situés dans les zones difficiles. Où est le respect des engagements pris ? Où est la cohérence avec la politique de la ville ?

Et qu'on ne me dise pas que tout cela est « basement quantitatif » ! Nous l'avons dit et répété, les élus et les enseignants le savent bien, des postes créés, ce sont des classes moins chargées, l'échec scolaire en baisse ! Des surveillants recrutés, c'est moins de violence dans les établissements ! Des ATOS recrutés, ce sont des établissements mieux entretenus ! Tout cela n'est pas basement et vulgairement quantitatif ! Refuser ce débat est, à bien des égards, significatif d'une démission.

Il est difficile de parler de maintien de l'effort. Les chiffres sont là ; ils sont parlants ! Mais, il faut, monsieur le ministre, vous reconnaître objectivement une touche personnelle dans l'application des accords passés, la marque de votre volonté politique ; car il y a des accords que vous ne cherchez pas particulièrement à respecter, des engagements que vous ne cherchez pas particulièrement à tenir et d'autres que vous tenez au-delà de toute mesure.

Des engagements mal tenus ? Je veux parler de l'insuffisance de créations nouvelles d'emplois de hors-classe pour les divers corps enseignants avec cette « astuce », qui ne trompe personne, du calcul de ces emplois sur la base des effectifs 1994 de ces corps, ce qui ne prend pas en compte les transformations devant intervenir en 1995. C'est ainsi que 3 775 enseignants du secondaire seront privés d'une promotion à la rentrée prochaine.

Que dire, également, du plan d'intégration au corps des professeurs d'écoles qui, s'il se poursuit au rythme actuel, ne sera achevé qu'entre 2015 et 2020 ? Ainsi, 20 p. 100 des retraités seraient exclus de toute revalorisation. Cela n'est pas acceptable.

Je peux aussi, comme M. Hermier, citer l'annulation *a posteriori*, c'est-à-dire après la demande d'affectation, et même après la première épreuve des concours, de l'indemnité de première affectation qui laisse en plan de nombreux postulants qui avaient fait le choix courageux d'aller dans les départements déficitaires, fût-ce au prix de déracinements géographiques. Cette mesure, monsieur le ministre, est insoutenable moralement, parce que les hommes et les femmes concernés sont en droit de considérer que l'État les a grugés. Ceux qui ont le sens de

l'Etat, et nous sommes nombreux ici dans ce cas, au-delà de nos divergences, ne peuvent accepter qu'un tel sentiment se répande.

C'est pourquoi je vous demande de revenir sur cette mesure, comme vous l'avez fait l'an dernier. Si vous considérez que les départements concernés, la plupart en Ile-de-France, ne sont plus déficitaires, d'abord vérifiez-le car c'est très contestable; ensuite, arrangez-vous pour le notifier avant que des centaines de jeunes femmes ou hommes s'engagent à aller y postuler. C'est une question de principe. Il vaut mieux les prévenir que les laisser au milieu du gué.

Tenir des engagements est important, monsieur le ministre, quand on les tient tous. Mais n'en tenir que certains, c'est le signe d'une priorité: 1 150 contrats contre 751, c'est 34 p. 100 de postes en plus pour le privé que pour le public pour quatre fois moins d'élèves scolarisés. Tout est dit dans ces chiffres. C'est au total 1,8 milliard de francs pour le privé, soit 42 p. 100 des dépenses nouvelles inscrites au projet de loi, payés rubis sur l'ongle, comme s'il ne s'était rien passé le 16 janvier, comme si vous ne l'aviez pas vu, comme si vous n'en teniez aucun compte!

Est-ce un hasard? Sûrement pas, puisque vous tenez par-dessus tout à mériter votre titre de ministre de l'enseignement privé.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. C'est M. Lang qui a signé l'accord!

M. le ministre de l'éducation nationale. M. Glavany était lui-même au Gouvernement!

M. Jean Glavany. Ce que je dis, c'est qu'il faut tenir tous ses engagements. Quand on n'en tient que certains, c'est la marque d'une priorité.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Dites plutôt que vous êtes gêné!

M. Jean Glavany. D'ailleurs le même déséquilibre touche l'enseignement agricole, qui ne dépend pas de vous. C'est bien le signe d'une politique gouvernementale.

Est-ce un hasard quand on sait que le mot «laïcité» vous écorche les lèvres, comme le disait M. Hermier, à vous qui répondiez, il y a quelques semaines, à une question d'actualité à ce sujet en parlant des principes de la République mais sans jamais prononcer le mot...

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Vous êtes, vous, pour les femmes voilées! Parlons-en!

M. Jean Glavany. ... et vous venez de recommencer!

Reconnaissons d'ailleurs que, dans ce domaine, le Premier ministre est encore plus fort que vous: il peut parler des lois et des principes de la République à la télévision à propos de l'Ecole tolérante, sans jamais prononcer le mot non plus!

M. le ministre de l'éducation nationale. Et vous, vous êtes pour le voile!

M. Jean Glavany. Mais j'arrête là, car je sais que je heurte votre susceptibilité et telle n'est pas mon intention. Je sais que vous ne supportez pas l'idée que votre circulaire sur le voile islamique ait allumé un incendie, qu'elle ait déclenché un engrenage infernal. Vous ne le supportez pas parce que vous considérez qu'elle a tout réglé, qu'elle a désamorcé une crise, qu'elle a calmé le jeu - vous nous l'avez dit. Chacun pourra juger sur pièces...

Le rapporteur, qui affirmait que cette circulaire avait obtenu l'appui d'une très large majorité dans cet hémicycle, n'a pas dû entendre les propos du président Séguin

sur ce sujet, infiniment plus sévères que les miens. Là encore, monsieur le ministre, j'ai bien compris votre soudaine sollicitude pour les femmes musulmanes comme une réponse à Philippe Séguin. Je suppose que M. Raoult se chargera du message.

M. Jacques Boyon. C'est déplacé!

M. le président. Monsieur Glavany, je ne suis pas M. Raoult ici, je suis M. le président et je souhaiterais ne pas être pris à parti! («Très bien!» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le ministre de l'éducation nationale. Très bien!

M. Jean Glavany. Je souhaitais simplement, monsieur le président, que vous transmettiez ce message au président de l'Assemblée!

Tout pour le privé donc et rien pour le technique, rien de rien dans votre discours comme si ça ne vous intéressait pas. Rien, ou plutôt des mesures rétrogrades, des retours en arrière spectaculaires, parfois insidieux.

Et il y a maintenant votre budget avec ces mesures de recul tellement spectaculaires qu'elles en arrivent à en être vexatoires, en particulier pour les PLP 1 qui, avec un taux d'intégration réduit de 25 p. 100, se voient brutalement fermer la porte au nez.

Il y a, ensuite, les effets pernicieux de la loi quinquennale de votre collègue Giraud, dont je parlais tout à l'heure.

Au point où nous en sommes, devant l'absence totale de référence à ce domaine dans votre discours, devant l'abandon de tant d'actions de promotion de l'enseignement technique, devant tant de démissions face aux exigences de votre collègue ministre du travail et de tant de chefs d'entreprise surtout soucieux de ne pas participer à l'effort de formation, il me semble important de rappeler le rôle déterminant que joue l'enseignement technique au sein de notre système éducatif.

Il est un élément fondamental de la démocratisation de l'enseignement secondaire et répond concrètement aux attentes des jeunes et des familles. Depuis plus de dix ans, il permet une adaptation de notre système éducatif...

Mme Bernadette Isaac-Sibille. On s'en aperçoit!

M. Jean Glavany. ... aux nouveaux besoins de l'économie en proposant des formations professionnelles de qualité, et se caractérise par un taux d'insertion professionnelle élevé.

J'ai perdu tout espoir, monsieur le ministre, de vous convaincre de vous intéresser un tant soit peu à l'enseignement technique alors que ce sont des enjeux fondamentaux qui sont en cause.

Enfin, mes chers collègues, ce budget est sans perspective et sans projet éducatif de sorte qu'il hypothèque l'avenir de notre jeunesse. J'aurai voulu parler, monsieur le ministre, de ce projet de loi de programmation qu'on nous promet. Voter une telle loi de programmation est en effet plus urgent que jamais quand on sait que, contrairement à tous les engagements pris, 650 millions seulement seront consacrés au Nouveau contrat pour l'école, et encore en raclant les fonds de tiroir! On se borne à caser des mesures existantes dans le Nouveau contrat mais on n'en prévoit aucune nouvelle.

Votre théorie selon laquelle la crise du recrutement serait derrière nous justifie votre acharnement à réduire la liste des départements déficitaires et surtout à mettre en cause le prérecrutement. Cette baisse du prérecrutement est porteuse de tous les dangers, monsieur le ministre. J'ai bien peur qu'en inaugurant la décennie des mal-recrutés,

vous ne nous prépariez des lendemains plus durs encore. C'est pourquoi nous avons besoin d'une vraie loi de programmation, et non pas du simulacre auquel vous vous livrez depuis quelque temps. Vous nous promettez à peine 14 milliards sur cinq ans, alors que pour cette seule année, qui est pourtant une période de vaches maigres, le budget de l'éducation nationale augmente de 11 milliards. Est-ce à dire, monsieur le ministre, que le budget de l'éducation n'augmentera que de 1 p. 100 durant ces cinq ans ? Ce serait catastrophique ! Est-ce à dire que le budget dont nous discutons sera le premier budget d'explication ou d'application de cette loi ? Cela nécessiterait des éclaircissements.

M. le ministre de l'éducation nationale. N'importe quoi !

M. Jean Glavany. Mais non, ce n'est pas n'importe quoi ! Il faut nous expliquer, monsieur le ministre, si de telles questions se posent c'est que vous n'avez certainement pas été assez clair.

L'un des objectifs affichés de la loi de programmation est de 2 927 emplois pour 1995, alors que vous n'en créez que 751. Quel décalage ! Est-ce à dire que l'on prendrait d'entrée de jeu un retard de 2 200 postes ?

C'est le maintien de l'effort, plus que jamais nécessaire pour la qualité de notre système éducatif, qui est aujourd'hui menacé par votre projet de budget et par ce projet de loi de programmation dont nous débattons, mais peut-être seulement car je ne suis pas sûr que le Premier ministre, qui au fond n'aime pas les difficultés, soit tellement heureux d'avoir à en affronter une purement artificielle.

Ce budget est coincé entre un catalogue de 158 mesures, catalogue à la Prévert. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Prévert avait du talent !

M. Jean Glavany. ... et une loi de programmation qui n'en a que le nom. Derrière les grands mots, il n'est porteur ni d'une ambition véritable, ni d'une réalité concrète appréciable, ni d'un projet républicain et laïc pour notre système éducatif. Il est caractéristique d'une politique que nous combattons, ce qui justifie évidemment que nous votions contre.

M. René Couanau. A l'élève Glavany, 2 sur 20 !...

Mme Bernadette Isaac-Sibillo. Nous étions habitués à mieux !

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Schléret.

M. Jean-Marie Schléret. Monsieur le ministre, le 28 juin dernier, à l'occasion de la discussion devant notre assemblée du Nouveau contrat pour l'école, j'indiquais que le groupe UDF serait particulièrement attentif et vigilant à sa traduction budgétaire dès cet automne. Le moment est donc venu d'analyser sereinement votre projet de budget sous l'angle de la rénovation de l'école que le Gouvernement a décidée. Force est de constater, je n'ai pas peur de l'indiquer d'emblée, que ce budget, dans un contexte de rigueur auquel personne n'échappe, connaît une augmentation de plus de deux fois supérieure à la progression des dépenses prévisionnelles de l'Etat, marquant ainsi la priorité confirmée à l'éducation nationale, premier budget de la France.

L'engagement solennel qui a été pris le 16 juin dernier à la Sorbonne avec toutes les parties prenantes de l'école pour redonner un nouveau souffle à notre service public

d'éducation trouve, dès ce présent budget, ses premières applications. Au premier rang vient l'ambition principale qui sous-tend les 158 mesures du Nouveau contrat pour l'école : donner à tous les enfants, dès la maternelle, une meilleure égalité des chances. Il ne me sera pas possible d'analyser toutes les dispositions qui voient ainsi un début d'application, mais relevons l'accent mis sur les apprentissages fondamentaux, et notamment sur la maîtrise de la langue dans toutes ses formes d'expression en tant que véritable instrument de libération de l'homme et de la femme.

Ce Nouveau contrat pour l'école, je vais y insister, remonte, selon nous, aux sources d'un vrai service public, véritable lieu de promotion sociale, affirmation des valeurs républicaines et laïques.

M. Jean Glavany et Mme Martine David. Très bien, monsieur Schléret ! (*Sourires.*)

M. Jean-Marie Schléret. Sous l'angle de ce volet pédagogique, il faut souligner la réduction importante des effectifs des classes maternelles situées en zones d'éducation prioritaire, la détection précoce des difficultés scolaires, l'aide personnalisée aux élèves avec un ambitieux programme de création de classes de sixième de consolidation où l'affectation de mille emplois nouveaux pour la généralisation du dispositif. Mentionnons aussi le financement des études dirigées et, à l'échelon national, la création de l'observatoire de la lecture dont nous ne pouvons que nous féliciter.

A côté de ce volet pédagogique, d'autres mesures très positives vont permettre d'amplifier, dans le second degré, le rôle des établissements scolaires en tant que facteurs de cohésion sociale. La constitution d'un fonds social collégien doté de 100 millions de francs, dont nous souhaitons qu'ils servent effectivement, permettra d'intervenir quand des obstacles financiers rencontrés par les familles seront de nature à entraver la scolarité des enfants. Dans le même esprit, je voudrais souligner l'effort particulier qui a été fait avec la création de 165 emplois d'infirmières, d'assistants sociaux et de médecins scolaires alors que nous étions habitués ces dernières années - certains l'ont rappelé - à les voir diminuer. De tels efforts doivent être poursuivis car les besoins sont grands en ces temps de précarité sociale et de fléchissement de l'état sanitaire et psychologique de bien des familles au sein desquelles les enfants ne trouvent pas toujours les conditions de développement souhaitables. J'insisterai aussi une nouvelle fois sur l'obligation de nous engager plus résolument encore dans la voie de l'intégration scolaire pour de nombreux enfants souffrant de handicaps.

Parmi les mesures nouvelles apparaît le renforcement de la présence des adultes dans les établissements scolaires et la création de « contrats d'association à l'école ». Outre l'impératif de placer au contact des élèves des adultes capables de favoriser leur bon équilibre, il est indispensable aussi de veiller à la coordination avec l'équipe éducative. Pour ce qui concerne le recrutement de personnels en contrat emploi-solidarité, il convient de prendre garde à ne pas dépasser certains seuils critiques. En effet, rapportés, au nombre des personnels ATOS, les CES atteindraient aujourd'hui une proportion de 20 p. 100. Il serait, par ailleurs, paradoxal qu'un dispositif éminemment social devant favoriser l'insertion, mais nécessitant aussi une formation et un encadrement appropriés, puisse conduire à des suppressions de postes de service et d'entretien.

Le projet de loi de finances pour 1995 prévoit, en application du plan de revalorisation de la fonction enseignante et du protocole sur la rénovation de la grille de la

fonction publique, un crédit de 475,5 millions de francs. Une importante mesure consiste, dans le premier degré, à poursuivre l'intégration de 14 619 instituteurs dans le corps des professeurs des écoles. S'y ajoute l'extension de la hors-classe à ce corps pour la rentrée 1995. Même si ces améliorations résultent d'engagements antérieurs de l'Etat, il serait injuste de ne pas admettre l'effort budgétaire que cela implique dans une période de resserrement des dépenses publiques.

Ayant constaté ces évolutions positives, je veux maintenant appeler votre attention sur la situation des chefs d'établissement, qui exercent une fonction de plus en plus difficile sans bénéficier toujours de la considération qu'ils méritent et de la revalorisation en termes de carrière à laquelle ils peuvent légitimement aspirer. Les enjeux éducatifs soulignent pourtant à eux seuls la responsabilité qui est la leur. Les chefs d'établissement sont en effet les clés de voûte de la réalisation des objectifs que vous avez assignés à l'école.

Dans ces conditions, n'y a-t-il pas de quoi se montrer inquiet en constatant la diminution de moitié en quatre ans - de 1988 à 1992 - du nombre des candidats au concours ? Il m'a été indiqué, lors des auditions des organisations professionnelles et syndicales, que 700 postes seraient restés sans titulaire à la dernière rentrée. N'est-il pas urgent de rendre cette fonction éminente plus attractive, de revaloriser, à bien des points de vue et notamment en termes de progression de carrière, la charge de proviseur, de principal de collège et de directeur d'école ?

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Très bien !

M. Jean-Marie Schléret. L'importance d'une bonne orientation qui mette un terme aux mécanismes de relégation fondés sur l'échec doit être rappelée en tant que processus déterminant dans la réalisation d'une meilleure égalité des chances. Il ne s'agit pas tant d'améliorer l'information collective dispensée aux élèves que d'accomplir un travail individualisé de motivation et de préparation à des choix responsables. C'est en particulier une condition indispensable si nous voulons donner à l'enseignement professionnel et à l'enseignement technologique l'attrait qu'ils méritent auprès des jeunes et de leurs familles, ces familles qui, disons-le, savent recommander le « manuel » aux enfants des autres, mais rarement à leurs propres enfants. Les conseillers d'orientation psychologues doivent pouvoir jouer un rôle accru, pour peu que le nombre des élèves qui leur sont confiés permette une action suffisamment personnalisée.

En matière de formation continue des personnels, des efforts restent à accomplir. Certes, la volonté de mieux former les personnels du service public est réelle. Il subsiste cependant quelques faiblesses dans les crédits affectés à la formation continue alors que nous nous accordons tous à y voir une condition indispensable de la rénovation de l'école. Il importe donc d'engager un plan cohérent et ambitieux, même si sa réalisation ne peut se concevoir que sur la durée et en respectant cette condition première qui tient à cœur aux parents d'élèves : prendre garde à la désorganisation des établissements qui risque de se produire quand de nombreuses heures de cours ne sont pas assurées.

Monsieur le ministre, au moment où est annoncé le projet de loi de programmation pour l'école que nous avons demandé ici même en juin dernier, votre budget confirme la volonté du gouvernement d'amplifier de façon significative sa politique de rénovation scolaire, à l'aide d'une meilleure utilisation des ressources, mais aussi de moyens nouveaux d'autant plus appréciables que nous sommes entrés dans une période de stabilisation du

nombre des élèves. C'est la raison pour laquelle le groupe UDF soutiendra ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Urbaniak.

M. Jean Urbaniak. L'année dernière à cette même tribune, au cours de la discussion du projet de budget pour 1994, je me suis réjoui, monsieur le ministre, d'entendre que l'effort de démocratisation de l'école allait se poursuivre, puisque vous vous engagiez à privilégier le principe d'une amélioration qualitative de l'école. La qualité pour être au service de tous, c'était, pour moi, un excellent début. Vous avez d'ailleurs rappelé ce principe à plusieurs reprises dans votre intervention liminaire.

Depuis lors, j'ai suivi avec le plus grand intérêt les travaux d'élaboration du Nouveau contrat pour l'école. J'ai analysé, comme d'autres, les 158 propositions, qui sont devenues autant de décisions, et je suis très attentif aux réactions des enseignants face au projet de nouveaux programmes pour l'école primaire.

Je reconnais d'ailleurs que l'effort de mise en cohérence de ces textes avec les notions de compétences, de cycles, de projets d'école, est intéressant.

Aujourd'hui, à l'heure où nous prenons la mesure de votre projet de budget, nous connaissons bien le sentiment que toutes ces initiatives inspirent à vos interlocuteurs du terrain. Eh bien, monsieur le ministre, ces interlocuteurs ont, par moments, je dois vous le dire, le sentiment que le soufflé est quelque peu retombé ! La discussion budgétaire nous offre donc une occasion bienvenue de faire le point et de clarifier les perspectives.

D'abord, pourquoi cette sorte de désillusion ?

Est-ce dû à la quantité de décisions prises, qui peut donner une image de dispersion, d'absence de hiérarchisation ou de manque d'affichage des priorités ?

Est-ce dû à l'absence de moyens suffisants ? Sur ce point, vous avez fort justement argumenté pour montrer jusqu'où on pouvait ne pas aller trop loin.

Est-ce dû à la multiplication des commissions, parfois perçue comme une méthode dilatoire ?

Personnellement, je l'ignore. Mais sachez que, comme tous vos interlocuteurs, et notamment les parents d'élèves, je suis très préoccupé. Je me demande, en effet, si vous pourrez vraiment tirer toutes les conséquences de toutes vos décisions, non seulement sur le plan budgétaire - car on ne peut faire du « toujours plus » la seule orientation de l'éducation nationale - mais également sur le plan réglementaire ainsi qu'au niveau de l'accompagnement des innovations.

Tel est le sens de mon intervention de ce jour, intervention qui, d'ailleurs, s'inscrit tout à fait dans cette démarche « inverse » que vous avez définie il y a un instant.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de prendre quelques exemples.

Premier exemple : vous préconisez de faciliter l'entrée des enseignants dans le métier et, ainsi, d'éviter de remplir des cases avec des pions. C'est une excellente décision, applaudie à juste titre tout à l'heure. Et si je prends cet exemple d'abord, c'est que, à ma connaissance, c'est la première fois que cette volonté est explicitement affichée par un ministre.

Les trois décisions correspondantes sont annoncées pour 1995. Je pense qu'elles recueillent une réelle unanimité dans leur fondement. Voyons donc ce qu'elles

peuvent coûter, pas seulement. - j'y insiste - en termes budgétaires directs, mais aussi en termes de règles administratives à modifier.

Vous écrivez d'abord que, « sauf s'il est volontaire, aucun enseignant débutant ne peut être nommé sur un poste difficile ». Très bien ! Mais le mouvement du personnel est déjà engagé dans la plupart des départements. Y a-t-il des modifications dans l'établissement des barèmes de mutation ou dans le fonctionnement des commissions paritaires ? Comment faire pour que, après le mouvement des titulaires, les seuls postes offerts aux nouveaux enseignants ne soient pas des postes difficiles ?

A-t-on bien mesuré qu'actuellement, dans certains départements, la moitié des postes de classe de perfectionnement, de CLIS ou de classe d'adaptation ne sont pas tenus par des titulaires du CAP exigé, en raison de la désaffectation pour ces postes ?

Inutile de développer longuement : chacun comprendra qu'une telle mesure a un coût et des exigences réglementaires préalables qui ne semblent pas toujours avoir été prises en compte ; mais j'espère, monsieur le ministre, que vous allez nous rassurer sur ce point.

Vous écrivez ensuite - deuxième décision - que « les enseignants bénéficient d'une assistance et d'un suivi au cours de leur première année d'affectation ». Là encore, c'est très bien. Mais la tendance suscitée par votre volonté de réduire la proportion des personnels qui ne sont pas face, ou plutôt avec une classe, conduit à diminuer le nombre des conseillers pédagogiques ou à geler les situations, alors que dans certains secteurs difficiles, où les nouveaux maîtres sont très nombreux, il serait indispensable d'accroître les interventions de ces conseillers ainsi que des personnels des réseaux d'aides qui, bien utilisés, peuvent apporter beaucoup à leurs collègues.

Une autre solution consisterait à prévoir une prise de poste progressive avec un temps hebdomadaire réservé à un complément de formation. Pour cela, il faudrait des postes, mais aussi et surtout une réforme de la formation continuée.

Actuellement, en principe, on ne peut accéder à la formation continuée qu'après la cinquième année d'exercice. Or c'est peut-être en tout début de carrière que cette formation est la plus utile. En effet, il ne s'agit pas d'un recyclage, comme au début des années 70, mais d'une formation initiale qui se prolonge, qui continue. Pourtant, je n'ai pas toujours trouvé les mesures correspondantes dans le projet de budget.

Vous déclarez enfin que « les enseignants qui font le choix d'un tel poste bénéficient d'avantages en termes de carrière et de mutations ». Comment ce principe se traduit-il en termes budgétaires et réglementaires ? Et surtout, comment accroître chez les titulaires l'intérêt pour les postes spécialisés afin qu'ils libèrent les postes dits ordinaires ?

Beaucoup de problèmes demeurent donc en suspens sur la question essentielle du début de carrière.

L'approche de la prévention de la difficulté scolaire me fournira un deuxième exemple pour illustrer notre crainte de voir les honnêtes intentions prendre le pays, malgré votre engagement personnel, sur la gestion réelle des problèmes.

« La prévention de la difficulté scolaire est une mission fondamentale », lit-on page 7 du Nouveau contrat pour l'école. « Enseignants, médecins, infirmières, psychologues, rééducateurs... interviennent dès la maternelle. » Excellent texte. L'expérimentation a été engagée à la rentrée de 1994, et la généralisation est prévue pour la rentrée de 1995.

Je pense, moi aussi, qu'il ne suffit pas, pour bien faire l'école, de réduire encore et toujours les effectifs par classe. Je n'entrerai pas, certes, dans le discours absolutiste que nous avons entendu tout à l'heure, car imposer une pédagogie trop différenciée, ce serait demander aux enseignants de faire vingt-cinq choses en même temps. Je n'en suis pas capable, pourquoi le seraient-ils ? Cela étant, si l'on ne doit pas rechercher la réduction systématique des effectifs, il faut, bien sûr, travailler autrement.

A cet égard, les réseaux d'aides, quand ils n'ont pas de prétentions thérapeutiques, constituent une bonne solution pour la prévention et pour l'amélioration de la réussite scolaire.

Mais on ne pourra pas résoudre tous ces problèmes uniquement avec des redéploiements de postes. Il faut inciter les enseignants, je l'ai dit, à s'engager dans l'enseignement spécialisé. Il faut poursuivre la mise en place des réseaux d'aides et donner aux académies les moyens de coordonner et d'animer ces groupes de travail. Pourrait-on le faire à la rentrée de 1995 ? Et puis-je rappeler qu'actuellement, dans une circonscription banale de mon département, trois rééducateurs sont chargés de 300 classes ?

Je viens d'évoquer rapidement quelques problèmes spécifiques à l'école primaire. J'ajouterai quelques mots sur l'évolution du collège, dont la réforme pose une question de fond, celle du rôle de l'orientation.

L'an dernier, j'ai approuvé vos propositions tendant à développer la pédagogie différenciée au collège et soutenu également le projet d'expérimentation dans 300 établissements. J'émettais néanmoins une réserve, en formulant l'espoir qu'il ne s'agissait pas « d'un retour, même déguisé, aux anciennes filières, structures de ségrégation sociale condamnées en 1975 par M. René Haby ».

Vous avez approuvé mon observation. Qu'en est-il aujourd'hui ?

L'exploitation médiatique de l'annonce de l'option latin en classe cinquième, reprise en écho et amplifiée par les nostalgiques des filières, apparaît comme l'occasion d'introduire dès la cinquième une filière d'excellence. Pouvez-vous démentir, monsieur le ministre, ce pronostic de Louis Legrand, dans le journal de l'OCCE de juillet 1994 : « Il y a fort à parier que les latinistes seront affectés dès la cinquième à une filière noble, sociologiquement marquée ? »

Sachant par ailleurs que, selon votre texte « les élèves faibles pourront être affectés à des groupements à temps plein libérés des programmes », doit-on en conclure que l'éclatement du collège unifié serait programmé, malgré vos dénégations ?

J'aurais aimé avoir le temps d'aborder d'autres problèmes, notamment la pédagogie de la musique, mais la discussion du projet de loi de programmation pour l'école me donnera certainement l'occasion d'y revenir.

Permettez-moi, pour conclure, monsieur le ministre, de vous livrer une ultime réflexion qui sera, en quelque sorte, la synthèse de mon intervention.

Dans un premier temps, la préparation du nouveau contrat pour l'école, puis la consultation à laquelle il a donné lieu et, enfin, sa diffusion ont redonné une certaine confiance à la plupart des acteurs du système éducatif et à leurs partenaires. Ceux qui s'inquiétaient, avec l'alternance, d'un risque d'effet de balancier, ont admis que les dirigeants de notre pays, quels qu'ils soient, avaient compris que l'éducation nationale est une institution vitale pour l'avenir du pays, une institution qui évolue et qui progresse pour tenter de mieux répondre aux besoins et aux évolutions de notre société. Vous avez ainsi

réussi, avec un certain talent, à mobiliser les enseignants, leurs représentants et tous ceux qui s'intéressent à l'école de la République.

Aujourd'hui, au moment de ce débat budgétaire, tous ceux qui ont apporté leur contribution à la réflexion et à la mobilisation vous observent et ont un peu le sentiment qu'il y a une certaine distance entre les intentions, les discours et leur concrétisation.

Faites en sorte, monsieur le ministre, que cette distance ne devienne pas un fossé et que tous ceux qui croient à l'école aient toujours des raisons d'espérer. C'est en fonction des preuves concrètes que vous nous apporterez sur ce point que nous nous déterminerons par rapport à votre projet politique, dans le cadre d'un budget qui doit demeurer la priorité de la nation, priorité financière, certes, mais aussi priorité à l'intérieur d'un projet de société auquel d'aucuns s'efforceront de nous faire adhérer l'année prochaine. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Madalle.

M. Alain Madalle. Le budget de l'éducation nationale que vous nous présentez, monsieur le ministre, demeure, avec 262,9 milliards, le premier de l'Etat. La progression des crédits atteint plus de 5 p. 100, ce qui est remarquable puisque l'ensemble du budget de l'Etat ne progresse que de 1,9 p. 100 et que 1995 est encore, au plan national, une année de rigueur.

Cette seule raison serait suffisante pour que la majorité approuve ce budget sans réserve. Elle justifierait aussi que l'opposition lui réserve un meilleur accueil. Pour ma part, je pense qu'il devrait avoir sur le fonctionnement de l'éducation nationale des conséquences aussi heureuses en 1995 qu'en 1994.

Dois-je rappeler, par exemple, qu'à la rentrée de 1994, de nombreux postes d'instituteurs ont été créés ? Huit dans mon département de l'Aude, malgré la stabilité des effectifs d'élèves, ce qui ne s'était pas vu depuis 1982. De ce fait, les ouvertures de classes ont été très nombreuses, alors qu'une seule fermeture — en milieu urbain, je le précise — était décidée.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. J'espère que M. Glavany vous écoute !

M. Alain Madalle. Je suis donc, comme la majorité de mes collègues, très confiant pour l'an prochain.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Et vous avez raison !

M. Alain Madalle. Je relève, en effet, parmi les mesures nouvelles concernant les personnels, la création de près de 1 400 emplois supplémentaires, dont 1 000 d'enseignant, et la transformation d'heures supplémentaires en 500 postes nouveaux.

Tout cela est excellent. Mais, malgré la masse des crédits affectés aux personnels, il y a bien sûr, ici ou là, quelques revendications catégorielles. Venant moi-même de l'enseignement public et laïc, vous me permettez, monsieur le ministre, de m'en faire l'écho.

La première concerne l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs d'école. Les possibilités offertes paraissent insuffisantes eu égard aux besoins. On parle d'un accès pour tous en 2017. L'échéance est lointaine, bien sûr, mais ce qui me gêne aussi, ce sont les différences entre l'intégration par liste d'aptitude et l'intégration par concours interne, différences mal ressenties par les intéressés. Je pense qu'il faudrait revoir le processus.

La deuxième revendication catégorielle concerne l'accès à la hors classe des professeurs certifiés et agrégés. Les possibilités offertes sont inférieures jusqu'à présent aux souhaits des intéressés. Peut-être le budget de 1995 permettra-t-il un rattrapage.

Vous ne serez pas étonné que j'évoque également le cas des chefs d'établissement. Il faut accorder à cette catégorie d'enseignants non seulement la reconnaissance qu'ils méritent et l'autonomie à laquelle ils aspirent, mais aussi une revalorisation accrue de leur carrière.

Ma dernière revendication concerne les maîtres auxiliaires de l'enseignement privé et vous surprendra peut-être venant d'un ancien enseignant de l'enseignement public et laïque. Ces derniers, que j'ai rencontrés, regrettent que ne soit pas reconduit au-delà de 1994 le plan de résorption de l'auxiliarat qui avait été mis en chantier pour cinq ans en 1989 par le Gouvernement précédent. Monsieur le ministre, peuvent-ils espérer que vous ne ferez pas moins qu'un gouvernement socialiste ?

Avant de conclure, je voudrais profiter de la discussion budgétaire pour évoquer le problème des langues régionales. A cet égard, vous vous êtes courageusement engagé dans une réorientation de l'action de votre ministère au niveau du primaire et vous avez réussi. En effet, vous avez réglé de façon durable la question du statut des écoles associatives. Les langues régionales, le basque, la catalan ou l'occitan seront désormais enseignés dans ces écoles en fin de cycle primaire. Les contrats sont signés ou sur le point de l'être. C'est excellent, monsieur le ministre, vous avez réussi !

Il s'agit peut-être maintenant dans l'enseignement public d'aller plus loin et de sortir du piège subtil que constitue la doctrine qui veut que l'éducation nationale réponde à la demande des élèves ou des parents. Il y a tellement de façons de ne pas entendre une demande parfois peu assurée de son bon droit...

Les élus locaux, en Corse, en Alsace, en Bretagne, en Languedoc — chez vous aussi, monsieur le ministre, vous le savez mieux que moi — se sont à maintes reprises faits les interprètes de l'opinion largement majoritaire de la population : il faut que l'éducation nationale propose l'initiation, le contact, l'apprentissage des langues régionales, à tous les niveaux.

Je suis sûr, monsieur le ministre, que vous prendrez en compte cette demande et c'est pourquoi, en ce domaine comme pour l'ensemble de ce budget, vous pouvez être assuré de notre soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Monsieur le ministre, bien sûr, je m'associe complètement aux déclarations sur le budget de mon collègue M. Schléret qui sont celles du groupe UDF, lequel, unanime, vous apporte son soutien. Comment ne pas soutenir, d'ailleurs, un ministre qui prouve régulièrement qu'il a pris la dimension de l'importance de sa tâche à la tête du ministère de l'éducation nationale ? Comment ne pas soutenir un ministre qui, après avoir engagé une réflexion, a su dégager les mesures du Nouveau contrat pour l'école et sait aussi faire preuve de fermeté quand il le faut — comme le montre la dernière circulaire ? J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le souligner personnellement lors d'une séance de questions d'actualité.

Monsieur le ministre, la discussion budgétaire peut être l'occasion d'appeler votre attention sur un point qui mérite quelques améliorations. J'ai considéré que tel était le cas des centres d'information et d'orientation dont je voudrais rappeler la situation aujourd'hui.

Les centres d'information et d'orientation constituent, dans le fonctionnement du système scolaire, un des moyens importants de répondre aux attentes des jeunes et des familles. Ils sont aussi, pour le Gouvernement un des éléments permettant de conduire une politique efficace de formation et d'adaptation à l'emploi.

Or le statut de ces centres n'a pas été adapté aux besoins nouveaux apparus dans ces domaines. Ce statut est divers selon les cas. Un certain nombre de centres ont été créés et sont financés totalement par l'Etat qui a pu, par ailleurs, les doter d'antennes dans des quartiers extérieurs, des villes voisines. D'autres ont été créés, au contraire, par des collectivités - départements, communes - qui en éprouvaient le besoin, notamment par suite de l'accroissement de la population dans certaines agglomérations, l'Etat ayant parfois nationalisé ensuite certaines de ces créations. Dans certains départements à forte expansion passée, l'Etat ne prend ainsi en charge que la moitié des centres existants. Pour les autres, c'est un décret de 1955 qui régit le partage des coûts de fonctionnement entre, d'une part, l'Etat, qui assure la rémunération des personnels technique et administratif, et, d'autre part, les départements et les communes qui ont la charge de toutes les autres dépenses.

Une telle situation pouvait se comprendre dans la mesure où, à l'époque, le CIO était essentiellement chargé de l'orientation des enfants qui « terminaient l'enseignement du premier degré » - pour reprendre les termes du décret du 10 octobre 1955 - et pouvaient donc être répartis entre sections d'adaptation des lycées, centres de formation professionnelle, apprentissage, ou mise directe au travail.

Le décret du 7 juillet 1971 et l'arrêté du 5 mars 1973 ont étendu cette mission, primitivement fort restreinte, à un processus éducatif d'observation et d'orientation continue des élèves tout au long d'une scolarité qui va en moyenne désormais de onze à dix-huit ans et se prolonge de plus en plus souvent au niveau universitaire. L'institution du collège dit unique a d'ailleurs relativement simplifié les problèmes d'orientation scolaire avant la seconde. Au contraire, la croissance considérable de l'effectif des lycées d'enseignement général, technique ou professionnel, le développement d'autres cursus de formation - apprentissage, contrats de qualification - et les prolongations d'études au niveau supérieur ont accru la diversité des compétences et des motivations des jeunes, requérant de plus en plus l'assistance de conseillers spécialistes.

Pourtant, les conditions financières de fonctionnement des CIO sont, elles, demeurées inchangées : et c'est bien le problème ! Une partie notable de la charge des centres non nationalisés est, en effet, restée affectée aux départements et communes, alors même que les lois de décentralisation attribuent à ces derniers exclusivement les dépenses relatives au premier degré et aux collèges.

L'évolution actuelle fait apparaître comme surannés et inadaptés de tels statuts, vieux de près de quarante ans. J'ajoute que la loi quinquennale, que vous nous avez proposée et qui a été votée l'an dernier, insiste elle-même sur l'importance de l'information pour l'insertion des jeunes. Celle-ci est confiée aux régions. Communes, départements, régions, Etat : la complexité et la variété de ces responsabilités croisées, monsieur le ministre, et les finan-

cements qui en résultent peuvent être une cause d'inefficacité ou, tout au moins, d'insuffisance de coordination dans la politique menée.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'une harmonisation serait utile ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

2

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Jean Glavany, pour un fait personnel.

M. Jean Glavany. Le ministre, tout à l'heure, dans un propos excessif, m'a traité de menteur...

M. le ministre de l'éducation nationale. Non !

M. Jean Glavany. ... ce qui est grave et un tantinet injurieux.

Je lui ai ensuite donné l'autorisation de m'interrompre ce qui, selon votre présidence bien exercée, monsieur le président, dépendait de ma bonne volonté, à condition qu'il retire ce propos. Le ministre m'a effectivement interrompu, mais s'est bien gardé de retirer le terme. Signe d'une loyauté à toute épreuve...

M. le ministre de l'éducation nationale. Je veux bien retirer...

M. Jean Glavany. De cette loyauté.

M. le ministre de l'éducation nationale... ... un mot que je n'ai pas prononcé.

M. Jean Glavany... ... que l'on pourrait sûrement enseigner aux enfants de nos écoles !

Mais, je voudrais - dire surtout que l'injure, signe d'une nervosité évidente et d'un refus assez systématique de la critique, n'est jamais une bonne chose pour la dignité de nos débats. Nous avons les uns et les autres notre manière de mettre en doute la parole d'autrui, fût-il ministre. On l'a bien fait, hier, avec une autre majorité, on peut le faire aujourd'hui avec cette majorité ou une autre. Cela peut aller du « camouflé » à la « contrevérité » en passant par le « tripatoouillage ». En tout cas, on peut éviter l'injure, car l'injure, n'est jamais bonne pour la dignité de nos débats, et est de toute façon, d'abord, un signe de faiblesse.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Glavany, je veux évidemment bien retirer un mot que je n'ai jamais prononcé.

M. Jean Glavany. Il y a des témoins, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'éducation nationale. J'ai dit simplement sous une forme un peu vive que c'était une contrevérité...

M. Jean Glavany. C'est incroyable !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... et j'ai dit « mensonge », pas « menteur » !

L'émotion de l'instant ou l'analyse polémique peuvent entraîner des propos un peu vifs ou excessifs ?

M. Jean Glavany. Maîtrisez-vous !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je ne pouvais pas laisser passer sans y répondre. Votre affirmation - vous la présentiez comme l'affirmation d'un fait, pas

comme une interprétation - selon laquelle un ministre de la République aurait décidé de dissimuler au Parlement des informations et qu'il l'aurait dit aux organisations syndicales.

Monsieur Glavany, je n'ai jamais eu cette pensée et je n'ai rien dit de tel. Je n'ai jamais fait une chose pareille. Il serait profondément choquant que j'aie fait l'un ou l'autre. Voilà pourquoi mon émotion a été vive. Dans mon esprit, il ne s'agissait pas du tout de dévaloriser la personne que vous êtes même si je peux souvent contester la politique que vous vous efforcez de devenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Mes chers collègues, l'incident est clos.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530.

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

Éducation nationale, (suite) :

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 17 au rapport n° 1560) ;

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 1561, tome XI).

Communication, lignes 46 et 47 de l'état E et article 41 :

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 10 au rapport n° 1560) ;

M. Christian Kert, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 1561, tome IX).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

